



Millennium Challenge Account – Bénin II

PLAN D'INTEGRATION SOCIALE ET GENRE (PISG) *2017-2022 DU MCA - BENIN II* *Version révisée*

*Présenté par le Département de l'Intégration
du Genre et de l'Inclusion Sociale (DIGIS)*

Mars 2020

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	8
Liste des tableaux.....	8
Liste des figures et graphiques.....	8
I. INTRODUCTION.....	9
1.1 Contexte et justification.....	9
1.2 Présentation du Programme du MCA-Bénin II.....	9
1.3 Présentation du Plan d’Intégration Sociale et Genre (PISG).....	13
1.4 Méthodologie d’élaboration du PISG.....	Erreur ! Signet non défini.
1.4 Méthodologie de révision du PISG.....	14
II. CONTEXTE GENRE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL AU BENIN.....	16
2.1 Clarifications conceptuelles.....	16
2.1.1 Genre et développement.....	16
2.1.2 Pauvreté vulnérabilité et inclusion sociale.....	17
2.2 Analyse de la pauvreté et de la vulnérabilité au Bénin.....	19
2.3 Profil genre du Bénin.....	21
2.4 Cadre juridique pour la promotion de la femme.....	24
2.5 Genre et Inclusion Sociale dans le secteur de l’énergie au Bénin.....	26
2.5.1 Politique nationale de l’énergie.....	27
2.5.2 Energie électrique.....	29
2.5.3 Energies renouvelables.....	34
III. GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LE PROGRAMME MCA-BENIN II.....	36
3.1 Projet « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions ».....	36



3.2	Projet « Production d'Electricité »	40
3.3	Projet « Distribution d'Electricité »	41
3.4	Projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau »	42
IV.	ACTEURS INSTITUTIONNELS ET PARTIES PRENANTES.....	45
4.1.	Les parties prenantes du programme MCA-Bénin II	45
4.2	Les acteurs institutionnels parties prenantes	46
V.	PLAN OPERATIONNEL D'INTEGRATION SOCIALE ET DU GENRE	46
5.1	Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans la « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions »	48
5.2	Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans la « Production d'Electricité » et la « Distribution d'Electricité »	52
5.3	Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans le Projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau »	57
5.4	Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans le cadre du renforcement institutionnel du MCA-BENIN II	61
VI.	MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, COORDINATION, SUIVI/EVALUATION.....	64
6.1	Stratégie de mise en œuvre du Plan d'Intégration Sociale et Genre	64
6.2	Responsabilités et coordination	65
6.3	Plan de communication	66
6.3	Mécanisme de suivi/évaluation.....	67
VII.	BIBLIOGRAPHIE.....	82
VIII.	ANNEXES.....	84
8.1	Annexe 1 : Normes de la SFI	84
8.2	Annexe 2 : Liste des participants à la revue du PISG.....	84
8.3	Annexe 3 : Différence entre sexe et genre	85
8.4	Annexe 4 : Liste de quelques instruments internationaux	85
8.5	Annexe 5 : Liste des textes	86
8.6	Annexe 6 : Glossaire	88



AVANT PROPOS

Le Millennium Challenge Corporation (MCC) travaille avec les pays en voie de développement pour promouvoir la croissance économique durable par la réduction de la pauvreté. Compte tenu des inégalités constatées entre les hommes et les femmes surtout dans ces pays, inégalités qui renforcent la pauvreté et la marginalisation de certains groupes de populations (femmes et autres groupes vulnérables¹), MCC a retenu de promouvoir l'intégration du genre et l'inclusion sociale dans les activités des Compacts à travers la politique genre et les Procédures Opérationnelles d'Inclusion Sociale et d'Intégration du Genre du MCC.

Le deuxième Accord de Don conclu entre le Gouvernement du Bénin et MCC cible le manque d'infrastructures électriques qui constitue une contrainte majeure dans un pays où l'insuffisance de l'offre en énergie électrique, aussi bien en qualité qu'en quantité, entraîne la faible productivité, la réduction du rendement et des investissements au profit des entreprises, le manque d'efficacité dans les prestations des services publics et sociaux, et la diminution du bien-être et des opportunités économiques en faveur des ménages.

Le Programme MCA-Bénin II a pour objectif de s'attaquer à ces problèmes cruciaux à travers des réformes de politiques et le renforcement des institutions, des investissements à grande échelle dans les infrastructures de production et de distribution d'énergie électrique, ainsi que dans des activités d'électrification hors-réseau ; les quatre projets constitutifs du programme.

La disponibilité et l'accès à l'énergie est en effet une condition fondamentale pour permettre aux femmes et aux hommes de subvenir à leurs besoins quotidiens dans différents lieux et contextes socio-économiques. L'accès et le contrôle des services énergétiques étant soumis à des inégalités sociales (selon le sexe, l'âge, le lieu de résidence, le niveau de revenu...), le programme conformément aux principes de MCC adresse ces inégalités pour assurer un accès amélioré à des services énergétiques adéquats, fiables et propres, profitables aux hommes et aux femmes y compris les couches vulnérables.

Dans ce contexte, compte tenu de la division sexuelle du travail, en dehors du besoin commun d'éclairage, les interventions du MCA-Bénin II ambitionne de faire face à des enjeux relatifs à la fourniture de services énergétiques domestiques aux ménages (corvées d'eau et de bois, pilage des céréales, mouture des condiments, cuissons des aliments, transport, communication ...) ; l'atteinte des impacts différenciés sur les activités économiques des hommes, des femmes et des personnes en situation de vulnérabilité ; le développement socioéconomique et des enjeux environnementaux.

Le Plan d'Intégration Sociale et Genre (PISG) est un document de référence qui permettra de donner une orientation stratégique et opérationnelle à toutes les parties prenantes (staff du MCA-

¹ Enfants, jeunes, personnes handicapées, personnes du troisième âge



Bénin II, consultants, partenaires, etc.) dans la mise en œuvre du Compact pour la prise en compte effective des aspects sociaux et du genre dans toutes les activités du programme.

De façon générale, le PISG permettra de promouvoir l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité de genre dans tous les projets et en particulier l'accès aux opportunités économiques et aux raccordements au réseau de distribution de l'électricité. Plusieurs activités transversales à chaque projet sont à mener ainsi que des actions spécifiques et directes. Un plan de communication, un dispositif de suivi évaluation sont préparés pour l'atteinte de ces objectifs.



LISTE DES SIGLES

ABE	:	Agence Béninoise pour l'Environnement
ABERME	:	Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de la Maîtrise d'Énergie
ANCB	:	Association Nationale des Communes du Bénin
ANIP	:	Agence Nationale d'Identification des Personnes
AFD	:	Agence Française de Développement
AFJB	:	Association des Femmes Juristes du Bénin
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
ARE	:	Autorité de Régularisation de l'Électricité
BM	:	Banque Mondiale
CADHP	:	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CEDEAO	:	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGES	:	Consultant en Gestion Environnementale et Sociale
CPF	:	Code des Personnes et de la Famille
CPS	:	Centre de Promotion Sociale
CNPF	:	Commission Nationale de Promotion de la Femme
CIPD	:	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
DPFG	:	Direction de la Promotion de la Femme et du Genre
DIGIS	:	Département de l'Intégration du Genre et de l'Inclusion Sociale
DCRP	:	Direction de la Communication et des Relations Publiques
DPES	:	Département de la Performance Environnementale et Sociale
EHR	:	Électrification Hors-réseau
EIES	:	Études d'Impact Environnemental et Social
EMICOV	:	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
CGES	:	Environmental and Social Oversight Consultant
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
GdB	:	Gouvernement du Bénin
GIS	:	Genre et Inclusion Sociale
HA	:	Harcèlement, abus
HS	:	Harcèlement Sexuel
HA/AS	:	Harcèlement, Abus et Agressions Sexuels
INPF	:	Institut National pour la Promotion de la Femme
INSAE	:	Institut National pour la Statistique et l'Analyse Économique
IMF	:	Institution de Microfinance
MASM	:	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MCA-Bénin II	:	Millennium Challenge Account Bénin II



MCC	:	Millennium Challenge Corporation
MCPP	:	Micro Crédit aux Plus Pauvres
ME	:	Ministère de l'Énergie
OCEF	:	Off-grid Clean Energy Facility (Facilité d'Énergie Propre Hors-réseau)
OFFE	:	Observatoire de la Famille, la Femme et l'Enfant
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PA	:	Plan d'Actions
PAP	:	Personne Affectée par le Projet
PAPV	:	Plan d'Assistance aux Personnes Vulnérables
PAR	:	Plan d'Actions de Réinstallation
PDDSE	:	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation
PDC	:	Plan de Développement Communal
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PHPS	:	Politique Holistique de Protection Sociale
PISG	:	Plan d'Intégration Sociale et Genre
PM	:	Pour Mémoire
PMC	:	Project Management Consultant
PNPG	:	Politique Nationale de Promotion du Genre
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSDCC	:	Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés
PRMS	:	Plan de Restauration des Moyens de Subsistance
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
REFAMP	:	Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RPRI	:	Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions
SBEE	:	Société Béninoise d'Énergie Électrique
SFI	:	Société Financière Internationale
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
TP	:	Traite des Personnes
TE	:	Travail des Enfants
UCF	:	Unité de Coordination de Formulation
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	:	United States Agency for International Development;
USG	:	Gouvernement des États-Unis d'Amérique
VBG	:	Violences Basées sur le Genre
WEE	:	Women Energy Enterprises



LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des tableaux

<u>Tableau n° 1</u> : Liste des sites identifiés	10
<u>Tableau n° 2</u> : Distribution de l'énergie par les ménages connectés à la ligne directe de la SBEE	27
<u>Tableau n° 3</u> : Sources d'éclairage et d'énergie selon le niveau de pauvreté et la consommation alimentaire des ménages	28
<u>Tableau n° 4</u> : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans la « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions »	45
<u>Tableau n° 5</u> : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans la « Production d'Electricité » et la « Distribution d'Electricité »	48
Exigences sur le GIS dans les activités liées au projet d'Energie Hors-Réseau (EHR)	
<u>Tableau n° 6</u> : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans le cadre de l'«Accès à l'Electrification hors-réseau»	53
<u>Tableau n°8</u> : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans le cadre du renforcement institutionnel du MCA-Bénin II	55
<u>Tableau n°9</u> : Indicateurs, mode de calcul et les niveaux de désagrégation	64

Liste des figures, graphiques et carte

<u>Figure 1</u> : Schéma du processus de rédaction et validation du PISG	14
<u>Figure 2</u> : Schéma de la logique d'intervention du PISG	45
<u>Figure 3</u> : Lien hiérarchique entre les acteurs parties prenantes du PISG	64
<u>Graphique</u> : Utilisation des énergies renouvelables en pourcentage dans les départements du Bénin	33
<u>Carte</u> : Localisation spatiale des sites des projets	12



INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Le Bénin à l'instar des autres pays du monde s'est engagé dans la définition de stratégies et actions pour atteindre des objectifs de développement durable, soutenus par des partenaires techniques et financiers parmi lesquels le Système des Nations Unies et le Gouvernement des États-Unis.

Après un premier Programme axé sur la réalisation d'infrastructures et la création des conditions adéquates pour améliorer le climat des affaires, le Bénin bénéficie d'un second Programme d'appui du Millennium Challenge Corporation (MCC) qui vise la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique durable. Le deuxième compact axé sur le sous - secteur de l'énergie électrique prend également en compte le développement des énergies renouvelables.

Conforme à ses principes de respect des droits humains à travers l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, le MCC s'assure que le genre et l'inclusion sociale soient pris en compte dans la sélection des pays qualifiés. Il veille à ce que cette approche soit intégrée dans l'élaboration, la conception, la mise en œuvre, le suivi des résultats et l'évaluation des projets financés par le Millennium Challenge Account (MCA). De ce fait, cette approche est intégrée dans la formulation des quatre projets du MCA-Bénin II, non seulement comme un axe transversal, mais aussi et surtout comme une condition préalable au décaissement de la deuxième tranche du financement accordé dans le cadre de cet accord. Cette approche est en harmonie avec la politique genre du MCC et ses Procédures Opérationnelles d'Intégration Sociale et du Genre. Ainsi, il est prévu l'élaboration d'un Plan d'Intégration Sociale et du Genre (PISG) pour servir de base aux actions des projets en vue de favoriser l'équité et l'égalité entre les sexes, de même que l'inclusion des personnes en situation de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion sociale.

1.2 Présentation du Programme du MCA-Bénin II

Le Millennium Challenge Corporation est une entité du Gouvernement des États-Unis d'Amérique créée en vertu du Titre VI de la Loi de 2004 portant Programme d'Activités à l'Étranger, Financement des Exportations, et Programmes Connexes, et chargée de la gestion du Millennium Challenge Account. MCC travaille avec les pays en voie de développement pour promouvoir la réduction de la pauvreté par la croissance économique. Les pays éligibles élaborent des programmes d'investissement spécifiques qui sont financés par MCC à travers un Accord de Don ou Compact, mis en œuvre par le pays partenaire, sur une période de cinq ans.

Le 09 septembre 2015, agissant au nom du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, MCC a signé avec le Gouvernement du Bénin (« GdB ») un deuxième Accord de Don (Compact II) essentiellement axé sur l'énergie électrique. L'Accord de Don, d'un montant de 375 millions de dollars USD est constitué d'un don du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et d'une



contrepartie nationale du Gouvernement du Bénin d'un montant de 28 millions de dollars USD. L'objectif du programme est d'accroître et de renforcer les capacités de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), d'attirer les investissements du secteur privé, et de financer les investissements en infrastructures dans les domaines de la production et de la productivité des entreprises, de créer de meilleures opportunités économiques pour les ménages et d'accroître la capacité à fournir des services publics et sociaux par l'amélioration de l'offre en énergie électrique en quantité et en qualité.

Le Gouvernement a désigné MCA-Bénin II comme le principal agent du Gouvernement chargé de mettre en œuvre le Compact, d'exercer et de s'acquitter des droits et responsabilités du Gouvernement en terme de supervision, de gestion et de mise en œuvre du Programme.

10

Le Programme comprend quatre projets à savoir : (i) le Projet « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions », (ii) le Projet « Production d'Électricité », (iii) le Projet « Distribution d'Électricité » et (iv) le Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau ». Sur une période de cinq ans, à compter du 22 juin 2017, date de son entrée en vigueur, le présent Programme devrait profiter à environ 1.97 millions de ménages (approximativement 9.8 millions de personnes). Parmi les bénéficiaires du Programme, quelque 40% vivent avec moins d'un dollar par jour. Par ailleurs, cette estimation de l'ensemble des bénéficiaires du Programme ne prend pas en compte les bénéficiaires potentiels du Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau » ni ceux des nouveaux branchements de ménages prévus dans le cadre du Projet de Distribution d'Électricité. La performance environnementale et sociale, l'inclusion sociale des couches défavorisées et l'équité entre les femmes et les hommes, la communication et le suivi-évaluation sont des axes transversaux de ce programme.

Les actions sociales et genre reposent sur la politique Genre du MCC, mais aussi et surtout sur la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) et la Politique Holistique de Protection Sociale (PHPS). Dans une démarche transversale – « mainstreaming » – l'approche genre et l'inclusion sociale seront appliquées tant dans la définition des réformes adéquates pour la régulation du secteur, la production et la distribution de l'énergie électrique et le développement des énergies renouvelables. Une démarche de discrimination positive pour l'accès des femmes et des personnes en situation de vulnérabilité à l'énergie électrique sous diverses formes est aussi envisagée.

Les principaux sites de mise en œuvre des projets du Compact sont présentés dans le tableau suivant :

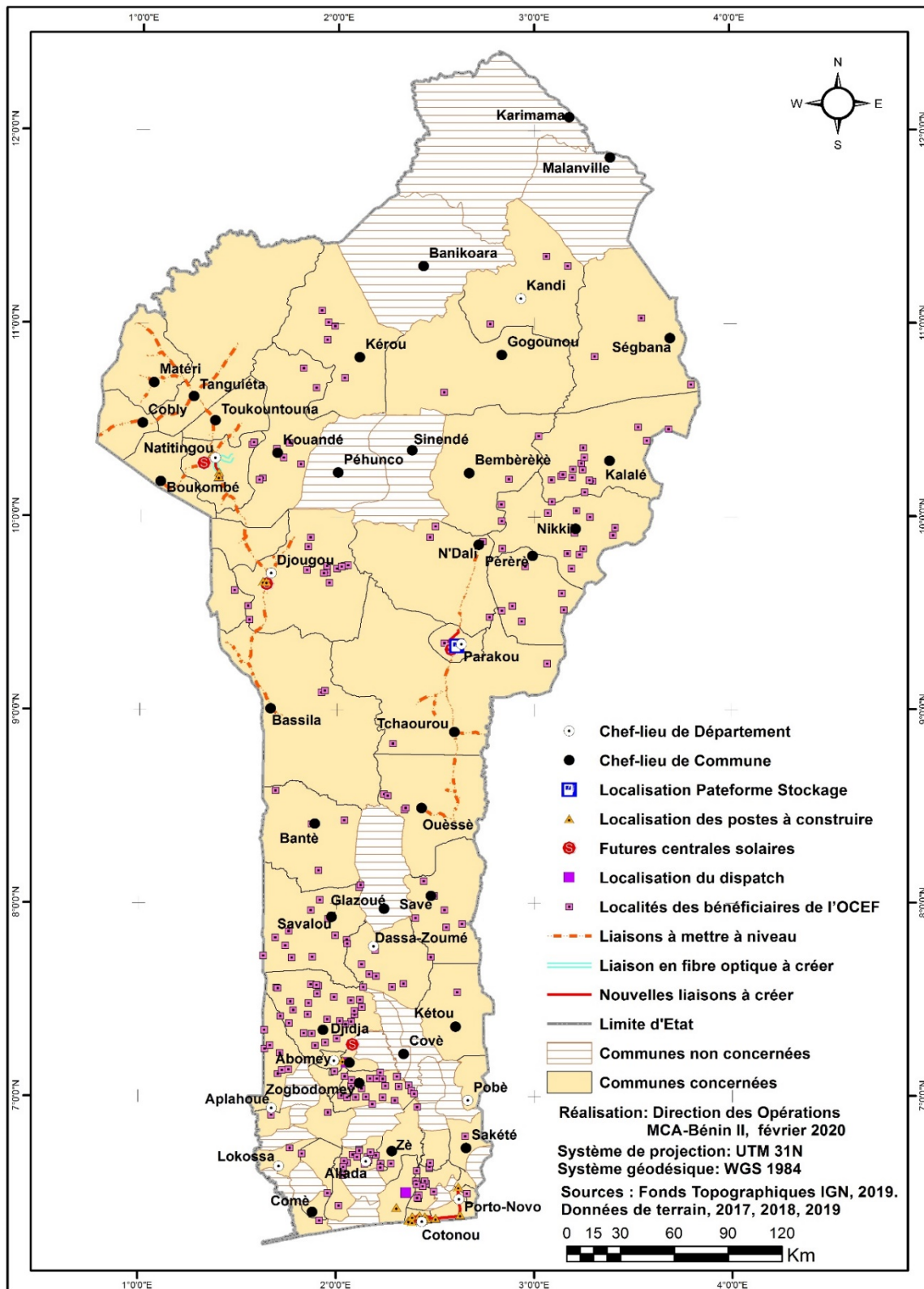


Tableau 1 : Liste des sites identifiés

N°	Sites	Projets concernés
1	Abomey-Calavi	<ul style="list-style-type: none"> - distribution d'énergie électrique (dispatching) - distribution (161 kV et 63 kV) - distribution Centre National de Contrôle de la Distribution (dispatching principal)
2	Bohicon	<ul style="list-style-type: none"> - production photovoltaïque - distribution Centre National de contrôle de la distribution (dispatching backup) - – distribution (161 kV -63 kV et 20 kV)
3	Cotonou	<ul style="list-style-type: none"> - distribution (161 kV - 63 kV et 15 kV)
4	Djougou	<ul style="list-style-type: none"> - production photovoltaïque 10 MW - distribution (161 kV et 33 kV)
5	Natitingou	<ul style="list-style-type: none"> - production photovoltaïque 10 MW - distribution (161 kV et 33 kV) - gestion des sols excédentaires
6	Parakou	<ul style="list-style-type: none"> - production photovoltaïque (15 MW) - distribution (33 kV) - Gestions des équipements (transformateurs à remplacer)
7	Takon	<ul style="list-style-type: none"> - gestion des sols excédentaires
8	Abomey, Agbangnizoun, Adjohoun, Adjarra, Allada, Aplahoué, Avrankou, Bantè, Bassila, Bembéréké, Bopa, Bohicon, Copargo, Cotonou, Comé, Dangbo, Dassa-Zoumé, Djakotomey, Djidja, Djougou, Gogounou, Kalalé, Kandi, Kétou, Kèrou, Kouandé, Lalo, Lokossa, N'dali, Natitingou, Nikki, Ouaké, Ouèssè, Grand-Popo, Pèrèrè, Pobè, Porto-Novo, Sakété, Savalou, Savè, Ségbana, Sèmè-Kpodji, Sô-Ava, Tchaourou, Zogbodomey.	<ul style="list-style-type: none"> - Off-grid Clean Energy Facility (Facilité d'Énergie Propre Hors-réseau) OCEF



Carte : Localisation spatiale des sites des projets



Source : SIG MCA-Bénin II



Le MCC exige que des mesures soient prises pour atténuer les risques liés à ces projets. Pour chacune des activités, les Fonds MCC serviront à mener des études d'impacts environnemental et social (EIES) ou des audits environnementaux spécifiques (Social, Santé et Sécurité) des sites et le cas échéant, des Plans d'Actions de Réinstallation des populations affectées. Les résultats de ces audits aboutiront à l'élaboration, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (« **PGES**») pour chaque site, selon les exigences du Système de Gestion Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (SGESSS). Pour une bonne gestion des questions environnementales, sociales, santé et sécurité hormis sa politique Environnementale, MCC a retenu que les projets soient soumis au respect des normes de la Société Financière Internationale (SFI)².

Les normes de performance 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 offrent des opportunités pour intégrer les dimensions genre et inclusion sociale dans leur application et renforcer les actions du Département de l'Intégration du Genre et de l'Inclusion Sociale (DIGIS) en particulier dans le projet production, le projet distribution et le projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau » du Compact II. De plus le DIGIS est associé au processus de consultation avec les parties prenantes pour apporter son expertise dans l'identification, l'implication et la prise en compte des préoccupations spécifiques des couches défavorisées.

1.3 Présentation du Plan d'Intégration Sociale et Genre (PISG)

La politique genre du MCC affiche clairement sa volonté d'offrir l'égalité des chances à tous quels que soient le sexe, la position sociale, les niveaux de richesse, la religion et autres paramètres de discrimination pour l'accès aux bénéfices des différents projets financés. Le MCC reconnaît que l'inégalité entre les sexes et entre groupes sociaux peut être un obstacle important à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Il exige que les pays qualifiés réalisent une analyse des différences et inégalités de genre et groupes défavorisés pour informer l'élaboration, la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes financés. Ainsi, le pays qualifié pour un financement MCA a la responsabilité principale d'intégrer le genre et l'inclusion sociale dans l'élaboration, la conception, la mise en œuvre et le suivi d'un Compact. Le pays est principalement et ultimement responsable de la mise en œuvre du Compact, **y compris les volets visant à résoudre les inégalités de genre et l'inclusion sociale, afin que tous – hommes, femmes et groupes défavorisés – puissent bénéficier des projets du Compact.**

Ce principe a été respecté dans la conception du Programme du MCA-Bénin II. Les consultations pour la formulation de ce Programme ont impliqué des femmes, des hommes et des personnes en situation de vulnérabilité à divers niveaux. De même, plusieurs études ont été réalisées pour comprendre le contexte socioculturel du Bénin et ses implications sur le bien-être des femmes, des hommes et des groupes défavorisés, mais aussi les principaux défis différenciés du secteur de l'énergie selon le sexe, l'inclusion sociale et l'intersectionnalité. Le Compact II intègre le genre et

² Liste des normes en annexe 1.



l'inclusion sociale dans la démarche globale, mais aussi dans les quatre projets ainsi que dans l'évaluation environnementale et sociale, la communication et le suivi/évaluation. Cette démarche permet de réduire les inégalités économiques et sociales et de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes mais aussi entre les couches marginalisées.

Le Plan d'Intégration Sociale et du Genre est un document de référence, de gestion et d'opérationnalisation et un accord qui permettra de donner une orientation stratégique et opérationnelle à toutes les parties prenantes (staff du MCA-Bénin II, consultants, partenaires, etc.) dans la mise en œuvre et le suivi du Compact II afin de garantir l'intégration effective des aspects sociaux et du genre. Le PISG prend en compte et s'harmonise avec d'autres documents de planification importants tels que l'Accord de Don ou les plans de travail et les programmes d'activités, les plans de suivi-évaluation, de Gestion Environnementale et Sociale, le Plan d'Engagement des Parties Prenantes, les Plans d'Actions de Réinstallation, les Plans de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS), les Plans d'Assistance aux Personnes Vulnérables (PAPV) et les stratégies d'engagement du secteur privé.

De ce fait, le PISG vise à garantir et à assurer le suivi des actions d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans les projets et activités à réaliser dans le cadre de l'Accord de Don entre le gouvernement du Bénin et le MCC qui met en évidence les risques sociaux et les contraintes spécifiques liés au genre ou à ceux des groupes défavorisés et qui nécessitent la prise de mesure d'atténuation dans les divers domaines d'intervention. Il identifie les possibilités d'accroissement des avantages au profit des femmes et des groupes marginalisés.

Le PISG décrit en détail les objectifs, les résultats, les activités, et fixe les responsabilités et le calendrier de mise en œuvre. Il sert de document de référence à d'autres secteurs d'activités, aux agences d'exécution et aux entreprises et constitue un mécanisme pour solliciter des contributions et demander l'approbation auprès des responsables de MCC et de MCA, et d'autres principales parties prenantes (MCC, 2016, p. 30).

1. 4 Méthodologie de révision du PISG

La démarche méthodologique concerne d'abord un travail interne de conception de la revue du DIGIS accompagné par les homologues et les Consultants de MCC : note technique, feuille de route des différentes étapes, calendrier et responsables. Comme dans le processus d'élaboration, la revue du PISG est participative avec le personnel des projets et leurs parties prenantes principales³. Des PPTs ont été préparées pour les rencontres et validées/amendées au cours des discussions. Conformément à la note technique, la partie opérationnelle s'est déroulée en cinq (5) étapes :

³ PMC, ESOC, NIRAS



- 1- auto-évaluation de la mise en œuvre du GIS dans l'exécution des projets
- 2- revue/actualisation des plans d'actions GIS avec les projets et parties prenantes clés
- 3- revue du plan de suivi – évaluation avec la Direction de l'Economie et du Suivi et Evaluation (DESE)
- 4- adoption d'un budget du PISG-révisé avec le management représenté par le Directeur des Opérations
- 5- revue des autres parties, relecture, mise en forme et version finale du PISG.

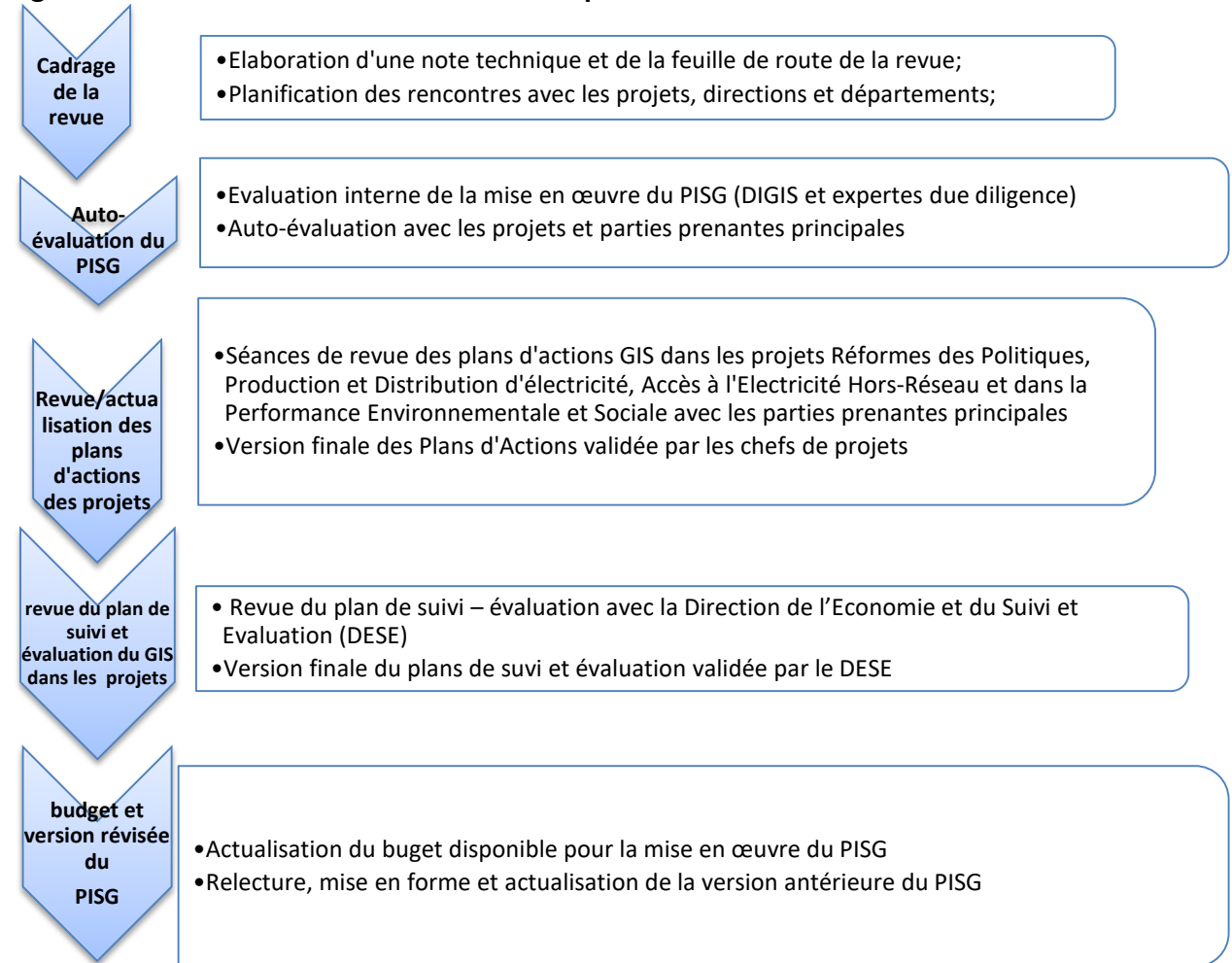
Précisons que les sessions de revue ont abordé les aspects relatifs à la mise en œuvre des questions de genre et inclusion sociale dans l'exécution des projets en faisant ressortir les difficultés rencontrées ainsi que les approches de solutions. Des propositions pour l'actualisation des activités de chaque projet ont été explorées.

Au total, la méthodologie a consisté à donner la priorité à l'actualisation des plans d'actions et de suivi et évaluation avec les différentes équipes afin de consacrer plus de temps et d'énergie à l'opérationnalisation du PISG avec les projets.

La version finale validée par MCC/GSI et le management du MCA-Bénin II sera publiée sur le site du MCA-Bénin II et partagée avec toutes les parties prenantes pour exploitation.



Figure 1 : Schéma du processus de revue du PISG



II. CONTEXTE GENRE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL AU BENIN

2.1 Clarifications conceptuelles

Le Plan d'Intégration Sociale et Genre touche à des problématiques sociales autour desquelles gravite un certain nombre de concepts qu'il importe de définir, mais aussi ses différents plans d'actions et les indicateurs de suivi.

2.1.1 Genre et développement

Le genre ne saurait rester isolé dans le cadre de la réalisation du PISG. En tant qu'approche structurante, il s'intègre dans l'évaluation de toute action visant les politiques ou les programmes de développement dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Le genre ne se réfère ni à la femme, ni à l'homme en soi, ni au sexe, mais aux rapports qui existent entre eux. Le genre est donc une variable sociale qui permet de différencier, d'organiser et de structurer les rapports des acteurs et actrices sociaux/sociales. Il renvoie à des rapports sociaux



(inégaux ou non) existants entre les deux catégories sociales que sont les hommes et les femmes et ceci, dans tous les domaines (éducation, santé, accès aux ressources, participation aux instances de décisions...) et à tous les niveaux : individuel, familial, communautaire, national et international (PNPG, 2009). Les nuances entre le genre et le sexe sont mentionnées dans le tableau en annexe 3.

2.1.2 Pauvreté, vulnérabilité et inclusion sociale

Les concepts de pauvreté, vulnérabilité et inclusion sociale sont polysémiques, proches et multidimensionnels. Il importe de leur donner une signification et de clarifier comment ces concepts serviront dans la mise en œuvre du PISG.

La pauvreté, un concept multidimensionnel

La pauvreté est un terme caractérisant la situation d'un individu, d'un groupe de personnes ou d'une société qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour lui permettre de satisfaire ses besoins fondamentaux et se développer normalement (Rochefort, 1993). Tout comme le développement, la pauvreté est un concept à facettes multiples, qui est appréhendée tant par le niveau monétaire d'un ménage que par sa capacité à atteindre un minimum de bien-être. Selon plusieurs auteurs proches de théories économiques, philosophiques et des droits humains, la pauvreté est appréhendée sous deux aspects importants : l'approche unidimensionnelle de la pauvreté ou celle de la pauvreté monétaire qui est basée sur le revenu et la consommation. Elle est calculée par un indicateur de revenus minimum (seuil de pauvreté fixé globalement autour d'un dollar).

L'approche multidimensionnelle ou pauvreté non monétaire, qui considère que la pauvreté doit prendre en compte non seulement les ressources monétaires et les facteurs du « bien-être », mais aussi intégrer la condition physique de la personne et ses accomplissements personnels, surtout ses capacités à saisir des opportunités pour améliorer son bien-être. Cette approche met l'accent sur les conditions de vie des individus, leurs capacités à satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels définis sur la base des besoins caloriques minimaux (pauvreté extrême ou absolue), les besoins essentiels non alimentaires - habillement, énergie, logement, ainsi que des biens alimentaires (pauvreté générale ou relative), ou encore une absence des capacités humaines de base - analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, et maladie pouvant être évitée (pauvreté humaine).

Bien que la notion de pauvreté n'ait pas été clairement définie dans le document du Compact du MCA-Bénin II, les options stratégiques liées à l'application de l'approche genre et de l'inclusion sociale définies sont conformes à plusieurs égards à l'approche multidimensionnelle de la pauvreté. Il apparaît alors important de relever le défi de la mise en œuvre des quatre projets du Compact en y appliquant l'approche genre ainsi que l'inclusion sociale, tant dans les actions que dans la définition des critères d'identification des populations pauvres et défavorisées.

Des concepts connexes comme la vulnérabilité et l'inclusion sociale méritent aussi d'être abordés.



Vulnérabilité : un concept polysémique

La notion de vulnérabilité renvoie à la finitude et à la fragilité de l'existence humaine. Les personnes vulnérables sont celles qui sont menacées dans leur autonomie, leur dignité ou leur intégrité, physique ou psychique. "La vulnérabilité peut résulter de l'âge, la maladie, une infirmité, une déficience physique ou psychique ou un état de grossesse (Encyclopédie Universalis, 2015). Les catégories de personnes présentées comme **vulnérables** varient suivant le contexte. Les personnes « vulnérables » sont celles qui sont relativement (ou totalement) incapables de protéger leurs propres intérêts (Olierou et al, 2004). Plus précisément, leur pouvoir, leur intelligence, leur degré d'instruction, leurs ressources, leur force ou autres attributs nécessaires pour protéger leurs intérêts propres, peuvent être insuffisants (Cohet-Cordey, 2000).

La notion de vulnérabilité fait appel à d'autres concepts comme l'indigence et les personnes défavorisées. L'**indigence** est l'expression prononcée et extrême de l'incapacité à satisfaire les besoins vitaux (l'alimentation, l'habillement, l'habitat, accès aux infrastructures de base), et donc une pauvreté extrême dans laquelle la personne indigente est sensée manquer de tout. Les personnes en situation de vulnérabilité et/ou d'indigence sont considérées comme **défavorisées** car en situation de faiblesse pour saisir des opportunités destinées à elles.

Selon les normes de performance de la SFI, sont considérés groupes vulnérables "Les personnes qui, en raison de leur sexe, de leur appartenance ethnique, de leur âge, de leur handicap physique ou mental, de leur désavantage économique ou de leur statut social, pourraient être plus affectées par la réinstallation que d'autres et pourraient être limitée dans leur capacité de réclamer ou de profiter de l'aide à la réinstallation et les avantages liés au développement" (IFC, Manuel de Réinstallation (Resettlement Handbook) 2002).

Dans le cadre du programme du MCA-Bénin II, les personnes vulnérables sont les femmes, les jeunes, les personnes « pauvres » et défavorisées, mais aussi en situation de handicap (incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables) et parfois d'intersectionnalité. Ces personnes seront identifiées selon une démarche communautaire.

Inclusion Sociale

L'inclusion sociale est le processus d'amélioration des conditions pour les individus et les groupes à prendre part à la société (Banque Mondiale). Il repose sur cinq piliers : la reconnaissance et la valorisation, les opportunités de développement humain, l'implication et l'engagement, la proximité, le bien-être matériel (Laidlaw Fondation). Plusieurs facteurs comme la race, l'ethnicité, le sexe, la religion, le lieu de résidence, le statut de handicap, l'âge, le statut sérologique, l'orientation sexuelle ou d'autres marques stigmatisées, confèrent des désavantages qui excluent les personnes à partir d'un éventail de processus et d'opportunités. Au Bénin, les groupes



concernés sont variables selon les régions et les facteurs. Ils seront précisés pendant les activités d'analyse socio – économiques intégrées aux études d'impact environnemental et social.

2.2 Analyse de la pauvreté et de la vulnérabilité au Bénin

Au Bénin, il a été retenu la mesure absolue du seuil de pauvreté⁴, qui est un seuil constant en termes de niveaux de vie sur l'ensemble du domaine dans lequel les comparaisons de la pauvreté sont effectuées. Le rapport provisoire⁵ de l'INSAE sur les conditions de vie des ménages entre 2011 et 2015 montre un accroissement de 16,5% du seuil de pauvreté, passant de 120 839 FCFA (soit 198,18 USD⁶) par tête en 2011 à 140 808 FCFA (soit 230,93 USD) en 2015. La pauvreté monétaire est plus prépondérante en milieu rural. En effet, bien que l'aggravation de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain (4,5% contre 3,9% pour le milieu rural), elle reste importante en milieu rural où 43,6% des individus sont touchés. Par contre, la pauvreté multidimensionnelle (non monétaire) a été moins perceptible comparativement à la pauvreté monétaire en 2015. Cette forme de pauvreté a touché 28,70% de la population béninoise en 2015 contre 30,16% en 2011. Elle est aussi prépondérante en milieu rural. En plus d'être le plus touché par la pauvreté non monétaire (à l'image de la pauvreté monétaire), les ménages ruraux ont connu une détérioration de leurs conditions en 2015 par rapport à 2011 (l'incidence est passée de 32,88% en 2011 à 36,00% en 2015), contrairement aux ménages urbains qui ont connu une amélioration.

Niveaux de pauvreté par sexe. Le sexe du chef de ménage joue un rôle important dans l'analyse des conditions de vie des ménages au Bénin. La pauvreté monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes alors que la pauvreté non monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes (INSAE, 2015, op cit).

En effet, l'incidence de pauvreté monétaire au niveau des ménages dirigés par les hommes s'est établie à 40,2% contre 39,7% pour les ménages dirigés par les femmes en 2015. Cette situation s'est nettement aggravée par rapport à celle de 2011 où l'incidence de la pauvreté monétaire était de 38,0% pour les ménages dirigés par les hommes contre 27,6% pour les ménages dirigés par les femmes. En revanche, la pauvreté non monétaire touche environ 1,3 fois les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes (INASE 2015). Ces tendances confirment celles mises en évidence dans le rapport sur l'évaluation de la pauvreté au Bénin (INSAE, 2014). Le résultat observé notamment en ce qui concerne la pauvreté monétaire entre 2011 et 2015 pourrait également être expliqué entre autres par le fait que les femmes chefs de ménages bénéficient généralement d'une autonomie économique suffisante pour couvrir les charges de gestion de leurs unités familiales, résultant en partie de leur situation matrimoniale (veuves, divorcées,

⁴ Le seuil de pauvreté est défini comme correspondant aux dépenses minimums requises par un individu pour répondre à ses besoins de base, alimentaires ou non

⁵ Ce rapport n'est pas encore publié

⁶ La conversion a été faite au taux du 02 février 2017, 1 USD = 606,76 FCFA



célibataires), de la taille du ménage (entre 4 et 5 personnes) et leurs secteurs d'activités (commerce, agriculture, transformation agroalimentaire). Aussi, convient-il de mentionner que la baisse de l'incidence de pauvreté observée au niveau des ménages dirigés par les femmes pourrait aussi s'expliquer par le fait qu'elles bénéficient de plus en plus d'opportunités.

Le Bénin à travers des stratégies successives de réduction de la pauvreté développe des démarches et actions pour améliorer le bien-être de la population. Les questions liées au développement pro pauvre ont été promues dès 2007 et ont conduit à des décisions d'appliquer une démarche d'inclusion sociale des populations pauvres, exclues et défavorisées dans les politiques et stratégies de développement. Ces réflexions sont le point de départ d'un processus d'élaboration de la politique holistique de protection sociale en 2010. La protection sociale est appréhendée comme l'ensemble des mesures publiques ou à but non lucratif qui visent à réduire la vulnérabilité des populations et à leur permettre de mieux gérer les risques économiques et sociaux. La vision de la Politique Holistique de Protection Sociale au Bénin validée en 2014 se décline comme suit :

« A l'horizon 2025, le Bénin est une nation solidaire, d'équité et de bien-être social qui protège les populations, notamment les couches sociales les plus vulnérables, contre les risques économiques et sociaux en vue du renforcement de leur capacité à se prendre en charge sur une base autonome et durable et ainsi à participer efficacement au processus de développement ».

L'atteinte de cette vision passe par la mise en œuvre des cinq orientations stratégiques ci-après : promotion des transferts sociaux, renforcement des services d'actions sociales, consolidation du cadre législatif et réglementaire, renforcement des régimes contributifs, et l'extension de l'assurance sociale.

Pour accompagner la mise en œuvre de la politique holistique de protection sociale et le Projet de Services Décentralisés Conduit par les Communautés (PSDCC), la Banque Mondiale a appuyé l'élaboration d'un guide de ciblage des populations pauvres et vulnérables (BM, 2014).

La démarche proposée est communautaire pour garantir la transparence dans les processus de sélection des individus qui devraient bénéficier des appuis. Ce guide prévoit la mise en place d'organes à différents niveaux du processus d'identification des plus pauvres et des actions de protection sociale en adéquation avec leurs besoins. Au niveau communal, le comité de pilotage créé par arrêté communal est composé du maire ou son représentant (Président du comité), le chef du Centre de Promotion Sociale [CPS] (Secrétaire permanent et premier rapporteur), le chef service planification de la mairie (2^e rapporteur), le médecin chef de la commune, le responsable du développement rural de la commune, le représentant local des organisations de la société civile (OSC), de préférence une association caritative. L'une de ses attributions est de coordonner l'identification des ménages pauvres et vulnérables au niveau des arrondissements (sous-comité de pilotage d'arrondissement) et villageois (comité villageois d'identification) et d'organiser les



plénières de validation des listes de « ménages pauvres » qui lui sont transmises. Les projets du Compact II peuvent s'inspirer de cette démarche dans l'identification des femmes, jeunes et acteurs en situation d'intersectionnalité.

2.3 Profil genre du Bénin

Au quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4), la population béninoise a été décomptée à 10'008'749 habitants, avec une proportion de 51,2% de femmes et plus de 53% de jeunes de moins de 20 ans (INSAE, 2015). Environ 56% de la population féminine vit en milieu rural.

En 2025, il est attendu que le Bénin soit « un pays phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social. » Cette vision déclinée dans l'étude prospective à long terme suppose que le bien-être, socle de stabilité du Bénin devrait être équitablement réparti entre toutes les couches des populations béninoises (pauvres, riches, hommes, femmes, personnes en situation de vulnérabilité). La construction sociale des relations entre les femmes et les hommes, la répartition inégale des ressources nationales entre les différentes couches sont des facteurs qui ne militent pas pour l'atteinte de cette vision à moyen terme. En effet il existe des inégalités entre les femmes et les hommes à plusieurs niveaux.

L'effectif de la population féminine active a été multiplié par 1,6 de 1992 à ce jour, soit un accroissement annuel de 5,7%. Les béninoises sont très actives, présentes dans tous les secteurs d'activités et contribuent autant que les hommes au développement économique de ce pays (Onibon 2012). En matière d'emploi, on constate une présence majoritaire des femmes dans les différents pôles de croissance. Toutefois, le taux de salarisation des actifs hommes (16,8%) est trois fois supérieur à celui des femmes (5,0%) et 2,8% de femmes béninoises subissent plus le chômage que les hommes (2,4%). De même, le sous-emploi affecte beaucoup plus les femmes (65,4%) que les hommes (41,5%) et ces dernières ont un taux d'activité plus bas que les hommes (EMICoV 2011). La fonction publique se révèle aussi majoritairement masculine avec le passage du taux des femmes de 26,61% en 2006 à 18,65% en 2011. On retrouve une plus grande proportion de femmes dans les emplois non rémunérés (66% parmi les apprentis, aides familiaux) et non-salariés (55%) selon les données de l'EMICoV 2010 (Dadjo, 2014). Le dernier recensement général des entreprises au Bénin réalisé par l'INSAE en 2008 a montré que les entreprises béninoises toutes catégories confondues sont dirigées à 43% par les femmes. Elles sont présentes dans les secteurs de l'agriculture, l'artisanat, le commerce, la transformation agroalimentaire et certains métiers dits masculins tels que la construction des bâtiments, la mécanique, la plomberie (Onibon, 2016). En général les petites et moyennes entreprises de femmes sont confrontées à des problèmes d'accès au crédit que le gouvernement béninois, les acteurs de développement essaient de régler tant bien que mal avec la facilitation de l'accès au microcrédit dans les Institutions de Microfinance.



Dans le secteur de l'éducation, les actions entreprises par le gouvernement béninois et les organisations nationales et internationales pour l'équité entre les filles et les garçons ont contribué à réduire les écarts dans l'accès au système éducatif (PDDSE, 2013). Cependant, l'écart entre fille et garçon est plus prononcé en ce qui concerne l'achèvement du primaire. Les taux d'achèvement se situent à 62,9% chez les filles contre 73% chez les garçons (EMICoV, 2011). Les écarts entre filles et garçons s'accroissent davantage dans le second cycle du secondaire. Ainsi, par effet d'accumulation, les filles ne sont plus que 11% à atteindre la classe de Terminale, soit 2,6 fois moins que leurs homologues masculins (Annuaire des Statistiques Scolaires, 2013). Les disparités filles/garçons dans les formations techniques sont encore plus marquées. Malgré le soutien à l'éducation des filles dans l'enseignement technique par l'Institut National pour la Promotion de la Femme (INPF), la présence des filles dans les formations techniques reste toujours faible (entre 20 et 35% en 2014). Le pourcentage de filles en Electricité et en Mécanique générale n'a jamais dépassé 17% (INPF, 2014). Les disparités ne sont pas moins présentes dans l'enseignement supérieur où les étudiantes représentent à peine le tiers de l'ensemble de la population estudiantine dans les universités publiques d'Abomey-Calavi et de Parakou (Lodestein et Onibon, 2016).

L'accès aux soins de santé reste limité pour les femmes, en raison d'une part de la non prise en compte de leurs besoins différenciés dans ce domaine et d'autre part des opportunités limitées d'accès à l'information (INFP, 2011). Les femmes sont deux fois plus touchées par le SIDA que les hommes avec une séroprévalence de 1,5% chez les femmes contre 0,8% chez les hommes (PSI, 2014). Seulement 40% des femmes ont accès au service de planification familiale et en matière de santé de la reproduction, elles ont plus de problèmes d'alimentation lors de la grossesse. Le taux de fécondité demeure l'un des plus élevés du monde : 4.93 en 2013 et malgré des progrès le taux de mortalité maternelle reste élevé (397 décès pour 100 000 naissances).

Femmes et instances de décisions : Concernant la vie politique, la participation des femmes reste très faible notamment dans les sphères de prise de décision car les hommes continuent d'occuper majoritairement les postes clés à tous les niveaux des sphères décisionnelles et dans la politique. Somme toute, au niveau de l'Exécutif, le pourcentage des femmes au sein du gouvernement depuis le renouveau démocratique de 1991 évolue en dents de scies, avec un pic de 23,08% en 2006, à un niveau de 14,28% avec le nouveau gouvernement de 2016. La situation est identique dans les postes électifs (communal et législatif). Le Bénin comptait 4,45% (64 conseillères sur 1435) d'élues aux élections locales de 2015, et deux femmes élues maires (Pèrèrè et Toffo) parmi les 77 que compte le Bénin ; mais avec la destitution du maire de Ouidah en juin 2017 et l'invalidation du poste de conseiller du maire de Kalalé en décembre 2018, deux autres femmes deviennent maires améliorant sensiblement les statistiques à quatre femmes élues maires (Kalalé, Ouidah, Pèrèrè et Toffo). Avec 6 femmes sur les 83 députés soit 7,22% au parlement une femme est la Vice-Présidente de la huitième législature et aussi une femme est nommée préfet sur les douze du pays.



Personnes handicapées : Au Bénin, il existe peu de données sur les personnes handicapées et la plupart des investigations de grande envergure ont souvent manifesté peu d'intérêt à la question relative aux personnes handicapées. Les données les plus récentes proviennent du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de 2002⁷. Les personnes handicapées de moins de 10 ans représentent 11,6 % de la population totale ; celles dont l'âge est compris entre 10 et 54 ans font 54,1 % et les personnes de 55 ans et plus en représentent les 34,3%. Le premier facteur explicatif de la discrimination et de la marginalisation des personnes handicapées est d'ordre socioculturel. En effet, traditionnellement, au Bénin, dans la plupart des groupes sociaux, le handicap a toujours été perçu comme une malédiction, la sanction de la transgression d'un interdit par la personne victime de la déficience ou par ses parents ou tout simplement comme la sanction sociale d'un mauvais caractère ou d'un mauvais comportement. Sur le plan éducatif les structures gouvernementales, confessionnelles ou privées ont mené plusieurs actions avec l'appui des partenaires au développement en vue de l'intégration des personnes handicapées. Ces actions ont été entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence mondiale de Salamanque sur les besoins éducatifs spéciaux (1994) qui reposaient sur le principe de l'intégration. D'où les écoles intégratrices. Dans le domaine de la santé, il est noté la prise de peu de mesures de discriminations positives pour faciliter l'accès aux soins de santé à l'égard des personnes handicapées. La principale difficulté rencontrée résulte de l'état de pauvreté qui caractérise les personnes handicapées qui a pour corollaire leur incapacité à se faire payer les frais de consultation et les soins prescrits. D'autres difficultés concernent l'accès à l'édifice et l'insuffisant appui de l'Etat aux structures spécialisées. Au plan économique, la situation des personnes handicapées est préoccupante. La discrimination, la marginalisation et la « sous-estimation des capacités » des personnes handicapées sont totales. Elles s'observent autant dans le secteur privé que dans l'administration publique et dans tous les secteurs socio professionnels avec pour conséquence, la faible proportion des personnes handicapées salariées (4,5% dont 2,9% de permanents et 1,6% de temporaires).

⁷ Ces données n'ont pas été actualisées. Il importe de les actualiser lors de la révision du PISG.



2.4 Cadre juridique pour la promotion de la femme

Dans le contexte actuel où l'économie mondiale est assujettie à divers chocs qui échappent aux différentes prévisions des économistes et autres spécialistes des projections en matière de développement, il ne serait pas judicieux de compromettre la participation d'une composante de la société, notamment celle féminine, à la construction de la cité. Pour cette raison, la question d'autonomisation de la femme devient un des principaux axes par lequel on entrevoit aujourd'hui l'amélioration des conditions de vie de la population. A cet effet, divers instruments juridiques sont élaborés et mis en place pour concrétiser cette option qui associe tout le monde au processus de développement. Le cadre juridique de la promotion de la femme au Bénin est un cadre dynamique. En effet, la politique nationale de promotion du genre s'est inspirée d'un certain nombre de dispositifs ou conventions internationales auxquelles le Bénin a adhéré⁸. La plupart de

24

Les comités villageois d'identification (CIV) au cœur de la démarche

L'identification des ménages plus pauvres des villages/quartiers de villes est faite individuellement et séparément, de façon confidentielle par chaque membre du comité en tenant compte du vécu quotidien des ménages (capacité à satisfaire les besoins de base, possession de bien). Chaque membre CIV classe les ménages identifiés dans un ordre décroissant (du plus pauvres au plus pauvres moyen). La fiche de pré-identification remplie par chaque membre de CIV est gardée secrète jusqu'à la plénière. Le remplissage individuellement et séparément de la fiche de pré-identification est condition de réussite du processus. La plénière peut invalider les fiches ayant fait l'objet éventuellement de remplissage commun par plusieurs membres de CIV, ou d'un membre CIV et une autre personne de la communauté (BM, 2014).

ces instruments concourent à l'autonomisation et à la protection de la femme. La politique internationale s'inscrit donc résolument dans la dynamique de la promotion de la femme pour parvenir à un développement réel. Sur le plan national plusieurs textes⁹ fondent la logique de l'autonomisation de la femme avec en tête la constitution du 11 Décembre 1990 qui pose en son article 26 le fondement de l'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources comme condition de base de

l'autonomisation de la femme.

➤ **Cadre Institutionnel pour la promotion de la femme**

Le Bénin, à l'instar de la plupart des États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), est signataire de nombreuses déclarations et conventions internationales en ce qui concerne la promotion et l'autonomisation de la femme depuis le début des années 90. Cet engagement de la République du Bénin s'est traduit par la création et la mise en fonction de divers organes et structures qui favorisent la promotion de la femme pour le développement socioéconomique. Au

⁸ Liste de quelques instruments internationaux en annexe 5

⁹ Liste des textes en annexe 6



nombre des organismes et institutions mis en place pour la promotion de la femme, nous pouvons énumérer :

❖ La création depuis 1998 d'un ministère en charge de la femme et du genre. Ce ministère par le biais de la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale d'appui aux personnes économiquement vulnérables notamment les femmes et de proposer au gouvernement les politiques, stratégies et plans d'actions répondant aux objectifs de protection et de promotion sociale. Les attributions de ce ministère ont été transférées au nouveau Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) avec le maintien des différentes directions techniques en charge du genre et de la protection sociale qui continuent de mettre en œuvre leurs plans de travail ; mais aussi les attribution du ministère en charge de la microfinance qui vise à doter le Bénin d'un service financier décentralisé professionnel, viable, contribuant efficacement à la dynamisation de l'économie locale en offrant à tous les agents économiques notamment les femmes un accès facile aux crédits pour mener des AGR. Le micro crédit aux plus pauvres mis en place depuis 2006 par le gouvernement du Bénin est un indicateur de la volonté des dirigeants à soutenir le processus d'autonomisation de la femme.

❖ L'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant créé par arrêté n°2005/929/MFPSS/DOFFE/SA du 01 juillet 2005, devenu Cellule de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant par décision n°2016/508/MTFPAS/DC/SGM/SA du 23 décembre 2016. La création et le fonctionnement de cet observatoire marquent la volonté politique de l'Etat béninois à faire de la promotion et la protection de la famille, de la femme et de l'enfant une réalité. Il a pour objectif de produire des données nécessaires pour la valorisation du statut de la femme et de faire des plaidoyers pour le respect et la reconnaissance des droits des femmes. Il constitue de ce fait un maillon important dans le processus de l'autonomisation des femmes.

❖ La Cellule "femme dans le développement agricole et rural" créée par l'arrêté n°028/MDR/DC/CC/DAPS du 12 janvier 1995, est devenue cellule focale genre du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche depuis 2010. Cette cellule vise fondamentalement la promotion de la femme dans le domaine agricole et rural. Cette promotion de la femme s'inscrit dans la dynamique de prise en compte du genre dans les politiques du développement rural mais également participe au renforcement du statut socio-économique de la femme.

❖ L'Institut National pour la Promotion de la Femme, créé par décret N°2009-728 du 31 décembre 2009, est un organe de réflexion, d'études et de promotion de la femme. Sa mission est de promouvoir la participation et la contribution de la femme à la vie publique et politique. L'objectif global de l'Institut est de proposer des politiques et stratégies pour l'amélioration des conditions de vie de la femme à partir des études et recherches réalisées. Il constitue de ce fait un des piliers sur lequel les responsables à divers niveaux doivent prendre appui au



Bénin pour amener toutes les composantes de la société à réellement participer au développement socio-économique.

Hormis ces différentes structures et institutions qui œuvrent pour l'autonomisation de la femme, il existe au Bénin des associations qui interviennent dans le domaine de la promotion et de la protection des femmes. Au nombre de celles-ci, on peut citer :

Le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP-BENIN). C'est un cadre de réflexion et d'action des femmes occupant ou ayant occupé des postes décisionnels stratégiques au Bénin afin de renforcer leur capacité et d'œuvrer à la mise en œuvre des politiques/programmes pour le développement socioéconomique et à la réduction des inégalités entre hommes et femmes. Au Bénin, ce Réseau s'est donné comme objectif de promouvoir une égale représentation des femmes et des hommes dans les instances de décision au niveau national, régional et international. La réalisation de cet objectif serait pour les femmes, un tremplin pour parvenir à l'autonomisation à travers leur participation aux instances de prises de décision. Les Associations ou organisations aussi bien nationales qu'internationales qui s'inscrivent dans la logique du REFAMP-BENIN sont nombreuses et on peut noter par exemples des structures telles que Care-International, USAID, SOCIAL WATCH, AFJB, Equi-Fille, PNUD, UNICEF, UNFPA, Coopération Suisse, RIFONGA, WILDAF, etc. Malgré l'importance des investissements de ces organisations, la question de l'autonomisation et du statut social des femmes reste encore entière au Bénin et notamment dans les départements du Borgou, Alibori et Collines à cause des pesanteurs et des stéréotypes développés par les hommes qui maintiennent toujours la grande majorité des femmes dans une position de dépendance sur les plans social, politique, économique, et religieux (Cabinet YOD, 2015).

2.5 Genre et Inclusion Sociale dans le secteur de l'énergie au Bénin

Au Bénin en 2015, les principales ressources énergétiques consommées sont le bois et les autres formes de biomasse (50%), les hydrocarbures (47%) et l'électricité (3%)¹⁰. L'accès à l'énergie joue un rôle important dans les processus de développement. L'énergie est nécessaire à l'accomplissement des tâches domestiques quotidiennes aussi bien qu'à la réalisation des activités productives et de loisir. Les services essentiels tels que les services de santé, l'éducation, les systèmes d'adduction d'eau, le transport ou la communication sont également dépendants de l'accès à l'énergie (AFD, 2015). La quantité et la qualité d'énergie disponible influent sur l'efficacité et le coût des activités productives et domestiques, et plus globalement sur la qualité de vie des populations. Le manque d'accès à des sources d'énergie pour l'éclairage, le chauffage, la cuisine ou les activités productives limite le développement des femmes et des hommes et des sociétés en général. Cependant, les hommes et les femmes expérimentent la « pauvreté énergétique » de façon différente, en fonction des relations de genre, de la répartition des rôles et des tâches dans une société donnée et des priorités socio-économiques de chaque groupe. Les groupes ou les

¹⁰Direction Générale de l'Énergie (BENIN), Système d'Informations Énergétiques, 2015



personnes souffrant de diverses formes de vulnérabilité ou d'exclusion sociale risquent de souffrir encore davantage des situations de pauvreté énergétique. En milieu rural et surtout dans les régions forestières, la transformation du bois en charbon de bois, son utilisation et celle du bois pour la cuisson des repas accroît le temps de travail des femmes, filles et des jeunes garçons, notamment la collecte, le transport et l'utilisation du bois. Les femmes et les jeunes enfants sont les plus affectés par la pollution liée au feu de cuisson.

2.5.1 Politique nationale de l'énergie

La situation de l'approvisionnement en énergie électrique est caractérisée au Bénin par (i) une faible capacité interne de production engendrant une grande dépendance du pays vis-à-vis des pays voisins (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria), (ii) un déficit de l'offre d'énergie électrique au niveau sous régional, entraînant dans les différents pays des crises énergétiques répétées (1983, 1994, 1998, 2006), (iii) un taux de perte d'énergie élevé sur le réseau électrique national (23,18%)¹¹, (iv) de faibles performances techniques et financières des entreprises du secteur (CEB, SBEE), (v) une politique de tarification qui ne permet pas aux entreprises du secteur de couvrir les charges relatives à la fourniture de l'énergie électrique. Malgré ces faiblesses, le Bénin dispose d'importants atouts susceptibles de favoriser le développement du sous-secteur de l'énergie électrique, notamment le Plan stratégique de développement du secteur de l'énergie au Bénin, 2009 :

- ✓ la mise en œuvre de la réforme du secteur entamée en 1998 ;
- ✓ l'amélioration de la gestion technique de la SBEE et de sa visibilité financière ;
- ✓ la promotion de l'investissement privé dans le secteur ;
- ✓ l'amélioration de l'accès des populations à des services énergétiques de qualité ;
- ✓ l'existence d'un potentiel hydraulique pouvant permettre d'accroître la capacité nationale de production d'électricité (centrales hydroélectriques de grandes et moyennes capacités, microcentrales hydroélectriques en milieu rural) ;
- ✓ des potentialités en ressources biomasse (les résidus agricoles, les résidus de transformation agro-alimentaire, les ordures ménagères), en énergie solaire et dans certaines zones en énergie éolienne ;
- ✓ l'accès du Bénin au gaz naturel du Nigéria à travers le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest ;
- ✓ la politique de développement à l'échelle sous régionale des interconnexions électriques entre les pays Ouest-Africains.

L'objectif global de développement du secteur énergétique est de « doter le Bénin des moyens permettant de disposer de services énergétiques de qualité, en quantité suffisante dans des conditions optimales et de sécurité des approvisionnements » (Plan stratégique de développement du secteur énergétique, 2009). Quatre objectifs spécifiques sont définis dans le sous-secteur d'électricité comme suit :

¹¹ Rapport d'activités de la SBEE en 2015



- ✓ accroître les capacités de production, les moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- ✓ promouvoir l'électrification rurale et la maîtrise de l'énergie ;
- ✓ mettre en place une politique adéquate de tarification et de financement du secteur ;
- ✓ développer les capacités institutionnelles et réglementaires et renforcer les capacités en ressources humaines.

S'inscrivant dans cette optique, les options stratégiques énergétiques déclinées dans le plan d'actions du gouvernement figurent dans l'encadré suivant :

« Afin d'instituer un système énergétique largement autonome, compétitif et une fourniture d'électricité fiable et de qualité aux unités de production et aux populations béninoises, le Gouvernement prévoit la modernisation et l'extension de la filière thermique. Le développement des énergies renouvelables avec l'implantation de fermes photovoltaïques d'une capacité totale de 95 MW est aussi une des alternatives retenues, pour renforcer les capacités énergétiques du Bénin. Enfin, pour le Gouvernement, la valorisation des potentialités du sous-sol passe par le développement des capacités d'exploitation des ressources minières du pays (PAG, 2016). »

Le Bénin a adopté le 4 février 2020 le code de l'électricité. Ce code ouvre le secteur aux privés. Les politiques du secteur énergétique sont considérées comme 'aveugles' au genre et inclusion sociale, malgré leurs effets différenciés sur les hommes, les femmes, les jeunes et autres personnes vulnérables, en raison des choix techniques et économiques qui les sous-tendent. Dans la réalité, les femmes ont plus difficilement accès que les hommes aux financements et aux formations leur permettant d'apprendre un métier du secteur de l'énergie ou d'y développer des activités économiques. Elles sont plus affectées que les hommes par les impacts négatifs liés à la réalisation des infrastructures d'énergie (par exemple le déplacement de populations) et sont moins bien compensées pour ces impacts (Energia, 2011, pp : 11-14).

Le plan stratégique de développement du secteur énergétique de 2009 est resté muet sur les questions relatives au genre et à l'inclusion sociale. De même, la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG, 2009) et son Plan d'Actions programmatique (PA/PNPG, 2010) n'ont pas pris en



compte le secteur de l'énergie. Quand bien même les questions relatives au genre et l'inclusion sociale sont thématiques dans le Plan d'Actions du Gouvernement (PAG) de 2016, celles relatives à l'équité sociale en matière énergétique ne sont pas abordées.

2.5.2 Energie électrique

L'énergie électrique représente seulement 3% des ressources énergétiques consommées et le taux d'accès des ménages à l'électricité (réseau SBEE) n'était que de 28% en 2011 et de 34,7%. En 2015, seulement 34,7% des ménages sont connectés au réseau électrique SBEE.

Donc une progression d'environ 7% par rapport à 2011. La proportion de ménages connectés au réseau électrique de la SBEE est estimée à 55,1% en milieu urbain, contre 5,7% en milieu rural (Direction Générale de l'Énergie¹², SIE-Données 2015)¹³.

29

Il importe aussi de comprendre la dépendance que développent certains ménages en matière d'énergie électrique vis-à-vis des autres. Afin de voir dans quelle mesure les projets du MCA-Bénin II aideraient ces derniers à s'autonomiser en ayant leur propre dispositif. Le tableau suivant donne un récapitulatif selon les départements concernés.

¹² Actuellement Direction Générale des Ressources Énergétiques (DGRE)

¹³ Ce taux d'électrification correspondant à la proportion de la population (ménage) ayant accès à l'électricité grâce au service public en considérant toutes les localités du Bénin (nombre de ménages abonnés de la SBEE sur nombre total de ménages).



Tableau n° 2 : Distribution de l'énergie par les ménages connectés à la ligne directe de la SBEE

Milieus de résidence de Distribution de l'énergie par les ménages connectés à la ligne directe de la SBEE

	Raccordement au compteur ménage		Pourcentage de ménages selon la nature de la relation qui liait le ménage à la majorité des usagers au moment du raccordement au compteur				Effectif de ménages connectés à la ligne directe de la SBEE
	Pourcentage de ménages ayant distribué de l'énergie à d'autres usagers	Nombre moyen d'usagers connectés au compteur du ménage	Parent /Epoux /Epouse	Ami	Aucune relation	Autres	
Milieu urbain	18,5	3,4	45,1	19,8	27,9	7,2	264
Milieu rural	29,2	3,3	53,9	15,4	21,8	9,0	203
Départements							
Borgou	23,8	2,9	26,7	20,0	53,3	0,0	27
Donga	29,4	3,5	56,5	13,0	26,1	4,4	91
Atacora	26,9	3,6	28,6	42,9	28,6	0,0	10
Zou	36,7	4,2	55,2	27,6	13,8	3,5	32
Ouémé	13,1	2,8	34,8	17,4	30,4	17,4	51
Littoral	14,6	3,4	62,5	8,3	8,3	20,8	38
Atlantique	20,2	3,2	54,6	13,6	27,3	4,6	61
Ensemble	21,8	3,4	48,7	18,0	25,4	7,9	467

Source : ECEB, INSAE, 2015

De même, les ménages pauvres sont vulnérables en matière d'accès à l'énergie. Le tableau suivant montre les niveaux de consommation des différentes formes d'énergie électrique dans les ménages pauvres et vulnérables.



Tableau n° 3 : Sources d'éclairage et d'énergie selon le niveau de pauvreté et la consommation alimentaire des ménages

Groupes de Consommation Alimentaire	Principales sources d'éclairage du ménage				Principales sources d'énergie pour la cuisson et la transformation des aliments du ménage				
	Électricité SBEE	Lampe à pétrole	Torche pile	Autre	Bois achetés	Bois collectés	Charbon de bois	Gaz	Autre
Consommation pauvre	9%	61%	30%	1%	14%	79%	6%	0%	1%
Consommation limite	17%	50%	32%	1	14%	70%	15%	0%	1%
Consommation acceptable	25%	49%	14%	2%	16%	58%	24%	1%	2%
Quintiles de dépense totale per capita									
Les plus pauvres (moins de dépense per capita)	7%	56%	36%	1%	10%	84%	5%	0%	0%
Les plus riches (plus de dépenses per capita)	74%	17%			8%	15%	57%	15%	4%

Source : Données ménages de l'AGVSA, 2013

Ce tableau montre clairement que les ménages les plus riches dépensent nettement plus de revenus (74%) dans le paiement de leur branchement à la SBEE que les ménages pauvres (9%). Par contre les ménages pauvres investissent plus dans les autres formes d'énergie (lampes à pétrole, lampe torche). De plus les postes de dépenses pour les sources d'énergies de cuisson répondent à la même règle (charbon de bois - 57% - et gaz - 14%- ; pour les ménages riches, bois collectés - 79% - et pour les ménages pauvres, bois collectés -14%-).

En ce qui concerne la répartition suivant le sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par les femmes et connectés au réseau électrique SBEE sont plus nombreux que ceux dirigés par les hommes (37,2% contre 34,1%, ECEB, INSAE, 2015). Cette situation se justifie par le fait que la pauvreté monétaire est plus faible dans les ménages dirigés par les femmes que dans ceux dirigés par les hommes comme mentionnée dans la partie sur la pauvreté (cf. 2.1.2). Toutefois, les rapports de pouvoirs entre femmes et hommes dans les ménages sont parfois sources de discriminations sur l'utilisation de l'énergie électrique, tant pour l'éclairage des ménages que pour l'utilisation de l'énergie électrique dans le domaine professionnel (durée d'utilisation, adéquation du moment où commence et finit l'utilisation...).

L'analyse du niveau d'instruction des chefs de ménage révèle que, au fur et à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, le pourcentage des ménages connectés au réseau électrique SBEE aussi croît. En effet, une étude menée par l'INSAE en 2015 montre que la



connexion à l'énergie électrique est de 14,3% pour les chefs de ménage ayant le niveau d'instruction maternelle, 39,7% pour ceux du primaire, 49,7% pour ceux du 1^{er} cycle du secondaire, 66,5% au 2nd cycle du secondaire et 83,3% pour ceux ayant le niveau d'instruction supérieure. Parmi les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction, seulement 17,9% d'eux sont raccordés au réseau électrique SBEE (INSAE/UCF, 2015).

Au Bénin, les ménages dont le chef est un homme dépensent plus dans l'utilisation des sources d'énergie électrique comparativement aux ménages dont le chef est une femme. En effet, pour la ligne directe de la SBEE, les dépenses moyennes des ménages dirigés par un homme sont estimées à 11 341 FCFA par mois (soit un total de 136 092 FCFA pour les douze derniers mois précédant l'enquête) contre 8 579 FCFA par mois pour les ménages dirigés par une femme (soit un total de 102 948 FCFA pour les douze derniers mois précédant l'enquête).

Les rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes dans les ménages peuvent agir sur la décision du moment où l'électricité est utilisée et indispensable, surtout dans les ménages à revenus limités subissant un rationnement de l'énergie électrique. En milieu urbain et péri urbain, l'accès à l'électricité en quantité, mais aussi en qualité a des impacts négatifs sur les petites entreprises des femmes dans les métiers de la coiffure, la couture, la transformation agroalimentaire. En outre, ces inégalités sont à la base de l'exclusion de ces catégories d'acteurs (femmes, jeunes, personnes handicapées et autres personnes en situation d'exclusion sociale) des processus de prises de décision concernant l'énergie à tous les niveaux (ménages, communautés locales, politiques sectorielles). En raison de leur absence dans les fora au niveau local, leurs besoins, défis et enjeux différents dans le secteur énergétique sont peu intégrés dans les décisions stratégiques, rendant encore plus profonds les écarts dans l'accès aux facteurs énergétiques. Une alternative aux difficultés d'accès à l'énergie électrique est le développement des formes d'énergie hors réseau promues dans la stratégie nationale de promotion des énergies renouvelables.

L'analyse des Plans de Développement Communaux (PDC) des communes couvertes par les projets du Compact MCA-Bénin II montre très peu d'informations sur la question de l'accès à l'énergie électrique en lien avec la vulnérabilité et l'inclusion sociale.

L'approvisionnement des ménages en énergie électrique dans la *Commune de Parakou* est favorisé par la SBEE à travers deux réseaux : le réseau Basse Tension (BT) et le réseau Moyenne Tension (MT). Avec le niveau actuel d'équipement de la Centrale Electrique de Parakou, la SBEE devrait pouvoir mieux couvrir les besoins des populations en énergie. En effet, beaucoup de ménages périphériques sont en attente de fourniture d'énergie électrique depuis des années. Cet état de chose amène certaines populations des centres urbains et ruraux à utiliser d'autres sources d'énergies comme le pétrole lampant pour s'éclairer. Les groupes électrogènes et les panneaux solaires sont aussi utilisés par endroits et selon les capacités financières des ménages (PDC 2014-2018, p 61).



Dans la *Commune d'Abomey-Calavi*, la couverture en énergie est inéquitable (PDC 2012-2016). Les arrondissements de Godomey, d'Abomey-Calavi et d'Akassato sont les mieux couverts et concentrent la grande partie du réseau. Les longueurs de réseaux sont de 113,479 km pour la moyenne tension (MT) et de 468,064 km pour la basse tension. Les installations du réseau sont constituées d'un poste 161/63/15 kV situé à Vêdoko et d'un poste à Akpakpa (20 MVA), tous situés à Cotonou. Par ailleurs, la commune abrite sur son territoire la construction du Gazoduc et son terminal à Maria Gléta qui devrait permettre d'améliorer l'accès à l'énergie aux populations béninoises. Les actions de la commune ces dernières années ont permis la distribution de l'énergie à un plus grand nombre de la population dans les localités de Sèdégbé, Lobooukpa, Cocotomey, Cococodji, Zopah, Ouèdo et dans les arrondissements de Godomey et de Zinvié.

La *Commune de Natitingou* est desservie par plusieurs sources d'énergie dont l'énergie électrique fournie par la SBEE, accessible aux arrondissements de Natitingou 1, 2, 3 et 4. Les centres de santé des arrondissements ruraux disposent de batteries, de panneaux solaires ou de groupes électrogènes. Certains internats (Perma, Kouandata et Tchoumi-Tchoumi.) et des personnes privées utilisent également des groupes électrogènes et des batteries. Tous les services de police et sécurité publique ont été équipés d'énergie solaire, d'après NRECA-ENERGIA (Mission 1 Field Report). Plusieurs arrondissements ruraux ne sont toujours pas électrifiés et la ville de Natitingou est soumise à une insuffisance d'éclairage. On y observe des coupures fréquentes de l'électricité. Il est important de renforcer le taux de raccordement dans les arrondissements ruraux comme Kouaba, Pèporiyakou, Perma, Kotopounga.

La Communauté Electrique du Bénin (CEB) : Organisme International à caractère public, elle est codétenue par le Togo et le Bénin. Elle exerce ses activités conformément au Code Bénino-Togolais de l'Electricité datant de 1968 et révisé en 2003, qui lui confère « l'exclusivité d'exercer les activités de transport, d'importation et d'acheteur unique pour les besoins des deux Etats ». Mais en novembre 2018, les deux Etats ont décidé de changer la mission de la CEB. Désormais, la CEB devient gestionnaire de réseau de transport d'énergie avec pour activité connexe la poursuite de l'exploitation des moyens de production du barrage de Nangbéto et des deux turbines à gaz installées dans les deux pays. En conséquence chaque Etat assurera l'importation directe pour ses besoins complémentaires en énergie. Cette décision a pris effet à partir du 1er janvier 2019.¹⁴ Comme toutes les villes du Bénin, Cotonou subit les conséquences de l'insuffisance de production d'énergie électrique dans la sous-région ouest-africaine. Les branchements précaires

¹⁴ ÉNERGIES RENOUVELABLES AU BENIN : DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES POUR LA TRANSITION VERS LES SOURCES DE PRODUCTIONS PROPRES ET DURABLES, Juin 2019-P.99_Thèse de Doctorat_ Abdel Nasser TCHASSAMA SOULE, Spécialiste SBEE_MCA-Bénin II



à risque (toile d'araignées) sont souvent observés au niveau des ménages pauvres éloignés du centre-ville ou des poteaux électriques. Il leur est difficile de financer l'extension du réseau électrique selon les normes requises. Cette pratique de toile d'araignées expose les populations à des menaces d'électrocution et aux risques d'incendies. Il s'avère nécessaire d'améliorer le taux de raccordement des ménages pauvres dans les quartiers périphériques de Cotonou (Vossa, Akpakpa, Dodomè, Avotrou...).

2.5.3 Énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des sources d'énergie qui utilisent des ressources naturelles considérées comme inépuisables comme le vent, le soleil, les marées, les chutes d'eau, la terre, les végétaux. Ces énergies ne produisent pas de gaz à effet de serre, de rejets polluants, et n'engendrent pas ou peu de déchets ; cependant, il peut y avoir des déchets dus à l'usure ou aux équipements qui ne fonctionnent pas dont, les batteries, les panneaux solaires... Elles réduisent l'utilisation des ressources fossiles de la planète, comme le gaz naturel ou le pétrole. Les types d'énergies renouvelables existants et exploités à ce jour sont les suivants :

- ✓ l'énergie solaire (Photovoltaïque et thermique) ;
- ✓ l'énergie éolienne ;
- ✓ l'énergie hydraulique (mini et grand barrage hydro, marine) ;
- ✓ la biomasse (bois, biogaz et biocarburant) ;
- ✓ la géothermie.

En principe, la promotion des énergies renouvelables permet d'une part d'améliorer l'accès aux services énergétiques dans les zones rurales ou périurbaines non desservies par les réseaux électriques, d'autres part de réduire les coûts de transports et l'inefficience des sources d'énergie traditionnelles. Les populations peuvent ainsi accéder à l'énergie plus facilement, à des coûts abordables (surtout en cas de subvention de l'Etat¹⁵) et de façon durable. L'utilisation d'énergies alternatives propres ou renouvelables permet de :

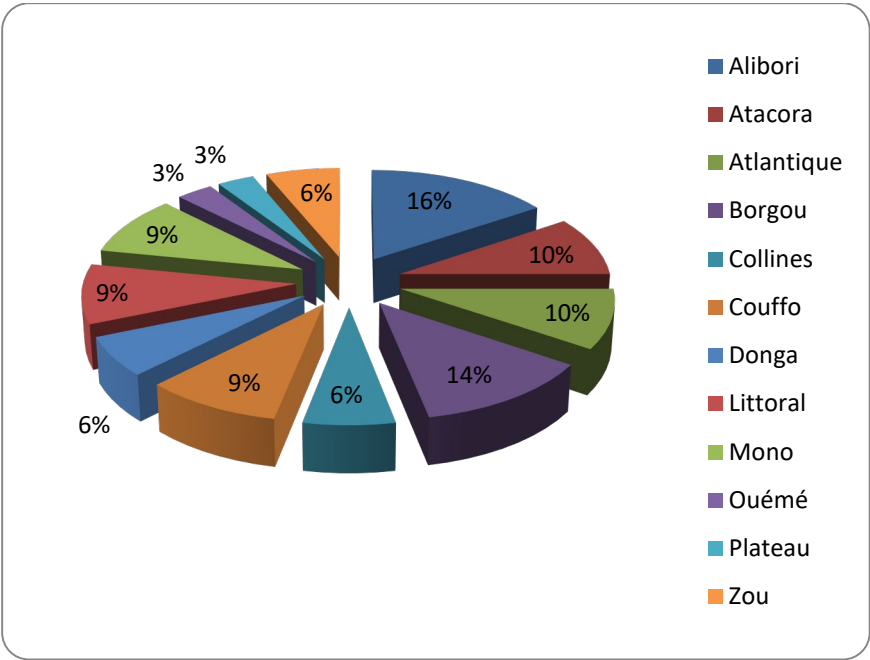
- libérer du temps et d'épargner des efforts physiques quotidiens aux femmes et enfants qui effectuent la corvée de collecte du bois. Le temps libéré peut ensuite être alloué à d'autres activités (économiques, communautaires, de loisirs/repos) ;
- lutter contre la déforestation ;
- diminuer les risques sanitaires subis aux membres des ménages les plus exposés à la pollution intérieure due aux fumées (femmes et enfants) ;
- réduire les inégalités d'accès à l'énergie électrique entre différentes couches de la population.

¹⁵ L'énergie renouvelable peut coûter plus chère que l'énergie électrique conventionnelle, mais avec un avantage certain sur l'usage des groupes électrogènes qui consomment plus de carburant et polluent l'environnement.



Tout comme pour le développement des réseaux d'électricité, il importe d'appliquer le genre et l'inclusion sociale dans les projets de développement des énergies renouvelables. La politique nationale en la matière prévoit les pistes d'actions pour la valorisation du potentiel hydroélectrique sur le territoire national, la diversification des sources d'énergie par la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables éoliennes, biogaz, solaire, mais n'aborde pas les questions relatives à l'équité et l'inclusion sociale en la matière. Le mode d'éclairage par l'énergie solaire selon le Tableau de Bord Social 2013, occupe un faible pourcentage dans tous les départements du Bénin (graphique 2).

Graphique : Utilisation des énergies renouvelables en pourcentage dans les départements du Bénin



Source : INSAE, 2015



Enjeux : Les enjeux du genre et de l'inclusion sociale sont multiples dans le secteur de l'énergie électrique :

- Usage de l'électricité :
 - fourniture de services énergétiques domestiques aux ménages (corvées d'eau et de bois, pilage des céréales, moulin des condiments, cuisson des aliments, éclairage de la maison ...);
 - impacts différenciés sur les activités économiques des hommes, des femmes et personnes en situation de vulnérabilité ;
- Développement socioéconomique et social :
 - faible accès au crédit pour financer les coûts d'accès à l'énergie électrique ;
 - faible autonomie de décision pour le raccordement à l'énergie électrique et son utilisation du fait du contexte social qui veut que l'homme soit le chef de famille, et donc celui qui décide ;
 - difficile pour les personnes exclues d'accéder aux bénéfices des projets de développement de l'énergie.
- Effets environnementaux :
 - les femmes, les jeunes, les personnes vulnérables sont plus touchées par les opérations de déplacement des populations occasionnées par la construction d'infrastructures énergétiques ;
 - faible niveau de compréhension des risques environnementaux : insuffisance de gestion des déchets, pollution.

III. GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LE PROGRAMME MCA-BENIN II

Les études réalisées lors du processus de formulation du compact MCA-Bénin II ont révélé la piètre qualité des infrastructures électriques et un environnement des affaires non propices qui constituent des contraintes majeures à la croissance au Bénin. Ce troisième chapitre jette un regard sur l'intégration des dimensions sociales et genre dans chaque projet du Programme MCA-Bénin II.

3.1 Projet « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions »

Le projet Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions vise à améliorer l'ensemble de la SBEE, de l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) et d'autres institutions/structures publiques béninoises responsables d'améliorer la gouvernance dans le secteur de l'énergie électrique au Bénin, par :

- ✓ l'amélioration de la gouvernance dans le secteur électrique à travers le soutien à une structure de régulation indépendante et professionnelle, la réforme des tarifs, l'introduction de producteurs indépendants d'énergie (« IPP »), et l'augmentation de l'efficacité énergétique ;



- ✓ l'amélioration de l'efficacité énergétique à travers la mise en vigueur des normes et étiquettes d'efficacité énergétique, les audits énergétiques et la mise en œuvre des projets pilotes d'économie d'énergie dans les structures administratives et industrielles ;
- ✓ l'amélioration de la gestion ainsi que des opérations et de la maintenance au sein de la SBEE ;
- ✓ l'information et la sensibilisation de la population sur les tarifs, l'efficacité énergétique et d'autres questions essentielles relevant du secteur de l'électricité.

Préoccupations de Considérations sur le genre et inclusion sociale dans la description du projet

L'inclusion sociale et l'intégration genre dans le cadre du Projet « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions » visent à :

- ✓ institutionnaliser de meilleures pratiques pour rendre l'électricité accessible à la population sans compromettre la viabilité financière du service public à travers des tarifs spécifiques (tarifs sociaux, subventions), destinés aux ménages pauvres, et/ou couches défavorisées et/ou structures pour gérer le besoin d'investir le coût total de raccordement à l'avance (utilisation de fonds de roulement pour amortir le coût du raccordement sur quelques mois de facturation, définition des mécanismes les plus efficaces pour cibler les ménages bénéficiaires) ;
- ✓ augmenter les opportunités pour les femmes et garantir l'équivalence des opportunités pour les femmes et les hommes ainsi qu'un meilleur cadre de travail au sein de la SBEE;
- ✓ apporter un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies visant à accroître la capacité de la SBEE et sa motivation à fournir des services abordables aux populations défavorisées à travers :
 - un diagnostic des coûts et du temps requis pour le raccordement des usagers (domestiques ou petites et moyennes entreprises) au réseau électrique national, en particulier des usagers féminins ou appartenant aux catégories des plus déshérités ;
 - l'élaboration d'outils et le renforcement des capacités pour permettre à la SBEE de mieux cibler l'assistance aux ménages pauvres/défavorisés ;
 - le renforcement des aptitudes de la SBEE à garantir l'intégration genre et l'inclusion sociale, à travers un examen des questions d'égalité entre les sexes pour mieux comprendre les pratiques en termes de ressources humaines et pour décrire les problèmes, les défis, les compétences et les bonnes pratiques pouvant être améliorées.
- ✓ Fournir une assistance en vue de renforcer la capacité de la SBEE et des autres institutions et leur permettre d'intéresser, de sensibiliser, former, et engager les femmes ou les personnes défavorisées grâce à des programmes de stage et de formation existants ou de défendre leurs intérêts.



Ces options sont pertinentes pour adresser les questions relatives au genre et à l'inclusion sociale dans le projet. Toutefois, elles méritent d'être approfondies pour prendre en compte les conclusions des études relatives à cette thématique qui ont été réalisées dans le secteur.

En effet, l'étude sur les ressources humaines à la SBEE montre des inégalités entre les femmes et les hommes tant au niveau des postes techniques que de direction (Audit des ressources humaines de la SBEE, Cabinet GECA, 2013). Le rapport mentionne qu'il y a 4 fois plus d'hommes que de femmes dans les effectifs. Cette institution comptait une seule femme parmi les 14 directeurs centraux, aucune femme parmi les quatre experts ayant rangs de directeurs centraux, seule une femme parmi les 23 directeurs régionaux ; par contre, 46,7% de femmes parmi les chefs d'agence, ce qui est quasiment la parité. La pyramide des âges montre que la SBEE est moins confrontée à un problème de vieillissement du personnel qu'à celui d'équilibre hommes/femmes. Les hommes occupent dans chacun des trois corps techniques (électricité, mécanique, commun), plus du 2/3 de l'effectif :

- ✓ le corps Commun compte 279 femmes, soit environ 30% de l'effectif total de ce corps;
- ✓ le corps des Electriciens, 12 femmes, soit 3% de l'effectif total de ce corps et ;
- ✓ le corps des Mécaniciens, une (1) femme, soit environ 1% de l'effectif de ce corps.

Les résultats d'un audit genre de la SBEE commandité en 2017 par MCA-Bénin II mentionnent que les réponses apportées par plusieurs responsables du Top Management, des Directeurs d'Agence, des Chefs d'Agence et de Section, ainsi que des agents de Maîtrise et d'Exécution sur la perception du genre dans les questions de stratégie et de programmation, le niveau de prise en compte de la dimension Genre à la SBEE, la division du travail selon le genre,ont permis de ressortir que les avis sont très partagés et quelques fois contradictoires en ce qui concerne les perceptions, les représentations qu'ils se font du genre. Par exemples, tous reconnaissent que la question du Genre n'est pas prise en compte dans les réflexions stratégiques et de programmation ; le personnel féminin ne regorge pas assez de techniciennes, dans la mesure où les femmes sont rarement issues des formations techniques ; que même les plus hauts cadres de la société n'ont qu'une vue parcellaire des enjeux et plus on descend vers les niveaux hiérarchiques inférieurs (maîtrise et exécution), plus le personnel est critique vis-à-vis de la Direction Générale en ce qui concerne les processus de recrutement et de promotion¹⁶.

Selon la documentation reçue du DIGIS du MCA-Bénin II, les principaux défis à relever par ce projet pour une réelle intégration genre et sociale portent sur les éléments suivants :

- ✓ *L'assistance à l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE)* : il est important de clarifier le rôle de l'ARE dans la mise en place de politiques qui influencent l'accès à l'électricité pour la population ainsi que la démarche pour faire face aux enjeux d'équité genre et sociale à travers le plan tarifaire et les coûts de raccordement. De même, cette autorité devra

¹⁶ Rapport de l'Audit Genre de la Société Béninoise d'Énergie Électrique



identifier un mécanisme opérationnel d'accès à l'électricité des populations défavorisées (personnes handicapées, personnes du troisième âge, femme chef de ménage, personnes démunies, pauvres, jeunes...), voire en tenant compte des disparités entre les zones urbaines et rurales et les zones géographiques ;

- ✓ *l'accompagnement aux réformes tarifaires pour faciliter l'accès à l'énergie électrique* : l'instauration de tarifs sociaux est une démarche pertinente pour toucher les populations pauvres et en situation de vulnérabilité. Toutefois, il existe des risques que ces groupes ciblés, en raison de leur vulnérabilité et de leur exclusion des processus de mise en œuvre de la démarche ne soient pas réellement touchés. Il importe donc de développer une stratégie de ciblage des acteurs pauvres et défavorisés pour faciliter l'atteinte des objectifs fixés et éviter que se développent des stratégies de contournement des mesures préconisées ou une appropriation de ces mesures par les groupes qui ne doivent pas en bénéficier ;
- ✓ *le renforcement de la SBEE* : le projet doit s'assurer que la SBEE (et ses partenaires et autres entreprises) respecte les lois et normes nationales, par exemples sur l'emploi, les salaires (à travail égal salaire égal, la discrimination positive¹⁷ pour le positionnement des femmes, des jeunes et personnes handicapées dans les postes de décision, l'équité dans le renforcement des capacités, un mécanisme de prévention et de protection des femmes et des hommes contre les pratiques de harcèlement (sexuel, moral, physique, virtuel) et l'interdiction de l'emploi d'enfants mineurs sur les chantiers de construction ou d'entretien des infrastructures et les sites de la SBEE ;
- ✓ *l'information et l'éducation du public sur l'efficacité énergétique* : pour éviter les dépenses onéreuses dans les ménages suite à la persistance de comportements défavorables à l'efficacité énergétique, le projet devra veiller à l'intégration des aspects sociaux et genre dans la planification des activités de la DCRP et suivre son application avec un accompagnement du DIGIS, accroître la connaissance des « Women Energy Enterprise – Service/Good Supplier – WEE-S » fournisseurs de produits et de services sur les opportunités d'affaire existantes dans le secteur de l'électricité, accroître la connaissance des « Women Energy Consumer » WEE-C qui consomment d'énergie à des fins productives afin d'améliorer leurs décisions concernant l'achat et l'utilisation des équipements et services électriques mais aussi d'accompagner les WEE-S et WEE-C à renforcer leurs capacités en vue de développer leurs entreprises ;
- ✓ *au développement d'une stratégie de communication inclusive* pour permettre aux femmes, jeunes, personnes défavorisées d'être impliquées et informées des opportunités offertes par le programme MCA-Bénin II en vue de faciliter leur accès aux énergies électriques sous différentes formes.

¹⁷ La politique Nationale de Promotion du Genre recommande cette démarche pour réduire les inégalités sociales au Bénin



3.2 Projet « Production d'Electricité »

Le Projet « Production d'électricité » vise à augmenter le temps de fonctionnement des entreprises et des services publics et sociaux, réduire la dépendance des sources onéreuses d'énergie, réduire les pertes de produits et biens périssables, et améliorer la productivité des utilisateurs d'électricité. Pour atteindre cet objectif, les Fonds MCC serviront à accroître d'environ 50 mégawatts, la capacité totale du Bénin en termes de production d'électricité, tout en réduisant sa dépendance vis-à-vis des sources d'approvisionnement externes, notamment par : l'installation de centrales photovoltaïques de production.

L'inclusion sociale et l'intégration genre dans le cadre du Projet « Production d'Electricité » seront abordées à travers les mesures prises dans le cadre du Projet « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions » et aussi à travers les interventions de l'équipe PES.

Les principaux défis à relever pour une réelle intégration sociale et genre dans ce projet portent sur les éléments suivants :

- ✓ *l'équité dans l'offre d'emploi sur les chantiers de construction des infrastructures de production d'électricité* : Il importe d'offrir les mêmes opportunités aux hommes, aux femmes, aux jeunes et aux personnes pauvres et défavorisées et au besoin appliquer des mesures de discrimination positive pour faciliter l'accès de ces catégories sociales aux emplois ;
- ✓ *la facilitation de l'exercice d'activités connexes* : en général, l'ouverture des chantiers de construction d'infrastructures contribuent à la création de nouveaux emplois dans les secteurs de la restauration, l'artisanat, le petit commerce ;
- ✓ *l'information et la formation des constructeurs* à prendre des mesures pour prévenir et combattre le harcèlement, l'abus (HA) et/ou l'agression sexuels (AS), l'intimidation et/ou l'exploitation (des travailleurs) en particulier en ce qui concerne les femmes, le travail des enfants (TE), la traite des personnes (TP), le viol, les comportements favorables à la propagation des IST/VIH/SIDA sur les chantiers avant et pendant les travaux ;
- ✓ *la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi du respect de ces clauses contractuelles (interdiction TE, HA/AS, et TP), avec la collaboration des Centres de Promotion Sociale (CPS¹⁸)* pour aider les constructeurs à organiser périodiquement des séances d'IEC/CCC sur ces questions à l'endroit des travailleurs, des autres usagers des chantiers et des communautés environnantes mais aussi à assurer la gestion et l'enregistrement sur la plateforme SGESSS des éventuels cas de HA/AS ;

Maintenant que le modèle IPP a été adopté pour la mise en œuvre des centrales solaires photovoltaïques, MCC ne financera plus cette activité. Les exigences du programme par rapport à

¹⁸ Les Centres de Promotion Sociale sont les structures légales de prévention et de gestion des violences basées sur le genre (VBG) au niveau des communes.



l'intégration du genre et l'inclusion sociale seront plus difficiles à imposer. Ainsi, ce sont les exigences nationales de promotion de l'équité et l'égalité des genres, d'interdiction des comportements favorables au IST/VIH/SIDA, de la traite des personnes, du travail des enfants et du harcèlement, des abus et agressions sexuels qui seront partagés avec l'équipe IPP¹⁹ gérée par le Ministère de l'Énergie (ME) à titre de plaidoyer et pour information à l'intention des futurs producteurs indépendants d'électricité (IPP). Le bras opérationnel sur cette activité sera la Cellule Genre et Développement du ME avec l'appui technique et conseils du DIGIS/MCA-Bénin II.

3.3 Projet « Distribution d'Électricité »

Le Projet « Distribution d'électricité » vise à augmenter le temps de fonctionnement des entreprises et des services publics et sociaux, réduire la dépendance des sources onéreuses d'énergie, réduire les dommages et pertes en équipements et denrées périssables, et améliorer la productivité des utilisateurs d'électricité. Pour atteindre l'objectif du Projet, les Fonds MCC serviront à moderniser l'infrastructure de distribution d'énergie électrique du Bénin dans l'optique d'étendre la capacité du réseau afin qu'il puisse supporter une croissance future, améliorer sa fiabilité et réduire les pertes et les coupures d'électricité.

L'inclusion sociale et l'intégration genre dans le cadre du Projet « Distribution d'électricité » qui était prévue au Compact portent sur la mise en place de nouveaux branchements d'électricité en faveur des usagers déshérités des milieux urbains. Les modalités pratiques de mise en place de ces branchements prendront en considération les meilleures pratiques au plan international et pourront adopter plusieurs approches afin que la structure de la demande détermine la méthode de mise en œuvre la plus appropriée pour le Bénin.

Compte tenu des contraintes budgétaires relatives à la modernisation des lignes et postes électriques, cette dernière activité a été déprogrammée

Défis et enjeux

- ✓ Pour la réinstallation des personnes affectées (PAP), le projet doit œuvrer à une bonne compréhension des facteurs socioéconomiques qui pourraient toucher les PAP en fonction de leur sexe et statut social et en tenir compte dans la démarche de réallocation des terrains et autres compensations. En outre, les plans d'actions de réinstallation (PAR) et les plans d'assistance aux personnes vulnérables (PAPV) devront être élaborés sur la base des études d'impact environnemental et social (EIES) en vue d'assurer un accompagnement conséquent à la mise en œuvre des plans de restauration pour les moyens de subsistance (PRMS).

¹⁹ L'équipe IPP chargée de gérer ce processus a été mise en place par note de service prise par le Ministre de l'Énergie



- ✓ Le projet doit aussi relever le défi de l'équité dans l'offre d'emploi aux hommes, femmes, jeunes et personnes en situation de vulnérabilité. Ces emplois peuvent être le continuum de ceux créés par les projets de production et de distribution d'énergie électrique. Pour atteindre ces objectifs, la communication jouera un rôle central. Il est important de développer une stratégie de communication inclusive et accessible aux différents groupes d'acteurs parties prenantes, les communes, les PAP, ... et notamment les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité et d'intersectionnalité.

3.4 Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau »

42

Ce projet contribuera à accroître l'accès à l'électricité dans un pays où seulement un tiers de la population dispose de l'énergie électrique et ce, par la mise en place d'une 'facilité de financement' de projets énergétiques hors-réseau, couplée avec le Projet réforme des politiques et le renforcement des institutions afin d'appuyer l'ensemble du secteur de la production d'électricité hors-réseau au Bénin.

En effet, les deux tiers des populations béninoises n'ont pas accès à l'énergie électrique. La plupart d'entre elles vivent dans des zones rurales où l'expansion du réseau électrique est peu probable à court et moyen terme. L'objectif du Projet « Accès à l'Électricité Hors-réseau » est d'accroître l'accès à l'électricité et par conséquent augmenter le temps de fonctionnement des entreprises et des services publics et sociaux, réduire la dépendance des sources onéreuses d'énergie, réduire les dommages et pertes d'équipements et denrées périssables, et améliorer la productivité des utilisateurs d'électricité. Pour atteindre l'objectif du Projet, les Fonds MCC serviront à financer l'électrification hors-réseau, y compris des systèmes de panneaux solaires photovoltaïques au niveau des institutions et des utilisateurs domestiques, des systèmes de mini-réseaux ainsi que le financement d'activités d'efficacité énergétique à l'échelle nationale par le financement à travers une facilité de subvention de projets énergétiques hors-réseau ainsi que la réforme des politiques et le renforcement des institutions en vue d'appuyer l'ensemble du secteur de la production électrique hors-réseau au Bénin.

A travers l'activité Off-Grid Clean Energy Facility (OCEF) ou Facilité d'Energie Hors-Réseau, le projet sollicitera des solutions innovantes en vue de satisfaire le déficit énergétique au profit des pauvres et des communautés rurales. Pour veiller à ce que l'activité OCEF réponde aux besoins énergétiques des femmes et des personnes défavorisées, les critères de sélection des projets feront une place d'honneur aux solutions technologiques qui permettront de réduire la charge de travail et la pénibilité du travail des femmes et leur donner du temps libre pour d'autres activités. Ces solutions technologiques pourraient être le pompage solaire photovoltaïque pour la production de l'eau, les kits solaires domestiques, les réfrigérateurs solaires, les chauffe-eaux solaires dans les maternités et les moulins électriques.



En vue de soutenir le développement d'une chaîne d'approvisionnement robuste pour des solutions énergétiques abordables, propres et efficaces dans les zones où les voies traditionnelles de distribution n'existent pas, le Projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau » cherchera à adapter les modèles de femmes entrepreneures accomplies au contexte Béninois. La formation et l'appui à l'entrepreneuriat féminin du WEE-Initiative (Women Energy Entrepreneurship Initiative) augmenteront la capacité des femmes à planifier stratégiquement, à analyser les marchés locaux et à gérer des micro-entreprises. Les femmes seront mises en relation avec des institutions de microfinance afin de faciliter la constitution de stocks et la revente de ses biens. Lesdits stocks peuvent inclure des lampes solaires, des foyers propres et d'autres équipements pour lesquels les femmes perçoivent une demande au sein de leur communauté. Ainsi, le Projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau » devrait avoir un impact direct sur les femmes à faibles revenus en générant des opportunités de revenus et en mettant à disposition des appareils électroménagers qui réduisent leur charge de travail et leur donnent du temps libre pour d'autres activités. Une enquête réalisée auprès des femmes entrepreneures a permis d'identifier les besoins et problèmes réels rencontrés dans leurs entreprises. Il s'agit des problèmes de financement pour promouvoir leurs activités et d'appui aux ONG pour des installations à coût réduit des systèmes solaires. L'initiative 'WEE' comprendra l'information, la sensibilisation et l'accès au marché des énergies renouvelables des femmes entrepreneures fournisseuses d'équipements énergétiques et de services ainsi que pour les entreprises consommatrices d'électricité à des fins productives, sur les choix à opérer, l'intermédiation financière avec les banques pour faciliter l'accès au crédit et une coopération avec les pouvoirs locaux pour une meilleure planification du développement des énergies électriques. De même, l'appui et l'accompagnement à la mise en œuvre des recommandations de l'audit énergétique et au développement d'un réseau de ces femmes entrepreneures sont à réaliser. La plupart de ces différentes pistes sont développées dans le Plan d'Actions du "WEE-Initiative" en cours de mise en œuvre.

Enjeux genre et inclusion sociale

- ✓ Le projet « accès à l'électrification hors réseau » est celui qui offre le plus d'opportunités à l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'énergie électrique. Pour atteindre les objectifs de promotion et de renforcement des femmes entrepreneures, le projet devra affiner les critères de sélection des entrepreneurs à appuyer, mais aussi renforcer leurs capacités dans diverses branches du marché de l'énergie électrique hors réseau.
- ✓ L'information et la communication aux femmes entrepreneures sur les opportunités offertes par les promoteurs de l'OCEF.
- ✓ Le développement d'un mécanisme d'accompagnement technique (WEE-Initiative) et d'intermédiation financière pour faciliter l'accès au crédit pour le financement des entreprises féminines dans le secteur de l'électrification à partir des énergies renouvelables.



- ✓ Les défis liés à l'équité de l'emploi, la pollution environnementale (gestion des déchets, pollution...), la communication inclusive, l'accès des ménages pauvres au raccordement soulevés pour les projets de production et de distribution sont aussi valables pour ce projet.
- ✓ L'accompagnement technique de l'Unité Genre de ABERME est nécessaire pour une appropriation des outils GIS-EHR [annexe 9 (1 à 4)] du cadre réglementaire de l'EHR et les chartes sociales et genre des promoteurs en vue d'assurer un meilleur suivi des engagements.

Respect des exigences de la Performance Environnementale et Sociale :

Pour ce qui est de la durabilité environnementale et sociale dans la mise œuvre des projets, les mesures d'atténuation environnementale et sociale prévues par les politiques doivent être une réalité. Il faudra effectuer une large diffusion pour faire connaître l'existence des normes, des textes, des lois en vigueur et inciter les populations à s'y conformer pour la durabilité environnementale et leur bien-être. Il s'agit par exemples des normes de performance de la SFI et ses notes d'orientation, le plan de gestion environnementale et sociale ainsi que le Système de Gestion Environnementale, Sociale, de Santé et de Sécurité (SGESSS), les Plans d'Actions de Réinstallation (PAR), les Plans d'Assistance aux Personnes Vulnérables (PAPV), les Plans de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS), élaborés par l'équipe de "Environmental Social and Oversight Consultant (ESOC) ou Consultant en Gestion Environnementale et Sociale (CGES) sous la supervision du Département de la Performance Environnementale et Sociale (DPES). Par ailleurs l'équipe GIS/CGES a également développé sous la supervision du DIGIS, un outil GIS NP de la SFI pour aider à assurer que les exigences de la SFI, du MCC et du MCA-Bénin II quant à l'inclusion sociale et au genre soient respectées.

Quant au respect des normes environnementales de gestion des déchets et sécurité par site, il importe de s'assurer de la réalisation d'EIES sensibles au genre et à l'inclusion sociale. Les termes de références devront explicitement intégrer l'approche genre et l'intégration sociale et spécifier que les études devront collecter et analyser les données par sexe et groupes sociaux défavorisés pour faire ressortir les risques et les impacts sociaux différenciés pour lesquels des mesures devront figurer dans les PGES qui seront mis en œuvre.

Pour la mise en œuvre des PAR il importe de souligner les défis concernant :

- la nécessité du suivi des activités d'assistance aux personnes vulnérables,
- la nécessité du suivi des activités de restaurations des moyens de subsistance des PAPs ;
- la nécessité d'intégrer des services d'accompagnement (incluant l'accompagnement psychologique) des PAPs après indemnisation ;
- la considération du ménage (et pas seulement de la PAP individuelle) ; et des dynamiques et enjeux familiaux (notamment pour les familles polygamiques ou multigénérationnelles) dans la conception et la signature des fiches de compensation : encourager l'inclusion et la parité à travers la nécessité de deux signatures sur les fiches ;



- l'accès et la participation de toutes les couches sociales au système de gestion des plaintes et réclamations.

IV. ACTEURS INSTITUTIONNELS ET PARTIES PRENANTES

Plusieurs catégories d'acteurs sont parties prenantes de la mise en œuvre des projets du MCA-Bénin II.

4.1. Les parties prenantes du programme MCA-Bénin II

Les parties prenantes sont des personnes ou des groupes qui sont directement ou indirectement affectés par un projet ainsi que ceux ayant des intérêts dans un projet et/ou la capacité d'influencer les résultats, que ce soit positivement ou négativement. Les parties prenantes peuvent comprendre les communautés ou les individus localement affectés ainsi que leurs représentants officiels et non officiels, les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiciens, les responsables religieux, des groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, le monde de l'enseignement ou d'autres entreprises. Dans le cadre de ce programme, les principales parties prenantes, bénéficiaires ou acteurs de mise en œuvre sont :

- ✓ les ministères : les quatre projets et les thèmes transversaux du Compact II seront mis en œuvre en collaboration avec des structures nationales comme le Ministère de l'Énergie, ses directions techniques, la Cellule Genre et Développement et le Cadre National de Concertation Genre et Inclusion Sociale dans le secteur de l'Énergie (CC-GISE), le Ministère de la Planification et du Développement, le Ministère des Finances et de l'Économie, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, le Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat, le Ministère de la Justice et de la législation;
- ✓ les directions et agences : il s'agit de la SBEE et de l'ARE, l'Agence Nationale de Normalisation et du Contrôle de Qualité, qui sont des structures bénéficiaires des appuis du MCC dans le cadre de ce Compact. L'ABERME et son unité genre, l'ABE, l'ANIP, etc. sont également des acteurs clés dans la mise en œuvre du Compact;
- ✓ les structures déconcentrées de l'État : préfetures, directions départementales de l'énergie, directions départementales de la promotion de la femme et du genre (DPFG), centres de promotion sociale des zones de couverture du programme ;
- ✓ les structures décentralisées : l'Association Nationale des Communes du Bénin et les mairies des communes de Bohicon, Parakou, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji, Natitingou, Djougou, Abomey-Calavi et Cotonou ainsi que celles des communes du projet accès à l'électricité hors-réseau. Chacune de ces communes a identifié dans son plan de développement communal la problématique de l'énergie comme une condition de



développement et planifié des réalisations pour accroître le taux de pénétration de l'énergie électrique dans les ménages, surtout en milieu rural ;

- ✓ les organisations de la société civile, les groupes religieux et stratégiques dans les communes couvertes par le programme ;
- ✓ les groupes d'intérêts économiques et associations des acteurs du sous-secteur de l'énergie électrique.

4.2 Les acteurs institutionnels parties prenantes

Le Programme du MCA-Bénin II dans son intervention sera amené à collaborer avec les institutions clés ci-dessus. Son ambition d'améliorer la gouvernance, la gestion et les opérations dans le secteur de l'énergie électrique l'y oblige pour être efficace et efficient dans les résultats et impacts attendus des différents projets. Le plan d'engagement des parties prenantes élaboré par le Département de la Performance Environnementale et Sociale précise le rôle et le niveau d'engagement de chacune de ces institutions dans la mise en œuvre du programme.

Pour assurer leur implication et une participation active, un certain nombre de comité de suivi sont mis en place et des arrêtés sont déjà pris pour les quatre sites solaires mais aussi des accords de mise en œuvre précisant les rôles et responsabilités sont signés avec des parties prenantes comme la SBEE, la CEB, l'ABE, l'ARE, l'ANM, l'ABERME, le ME, les communes et ceux avec l'ANIP et le MASM sont dans le processus de signature.

V. PLAN OPERATIONNEL D'INTEGRATION SOCIALE ET DU GENRE

L'objectif général du PISG est de **fournir une orientation stratégique et opérationnelle à toutes les parties prenantes du programme, pour la mise en œuvre des activités, du suivi et l'évaluation du Compact en intégrant le genre et l'inclusion sociale.**

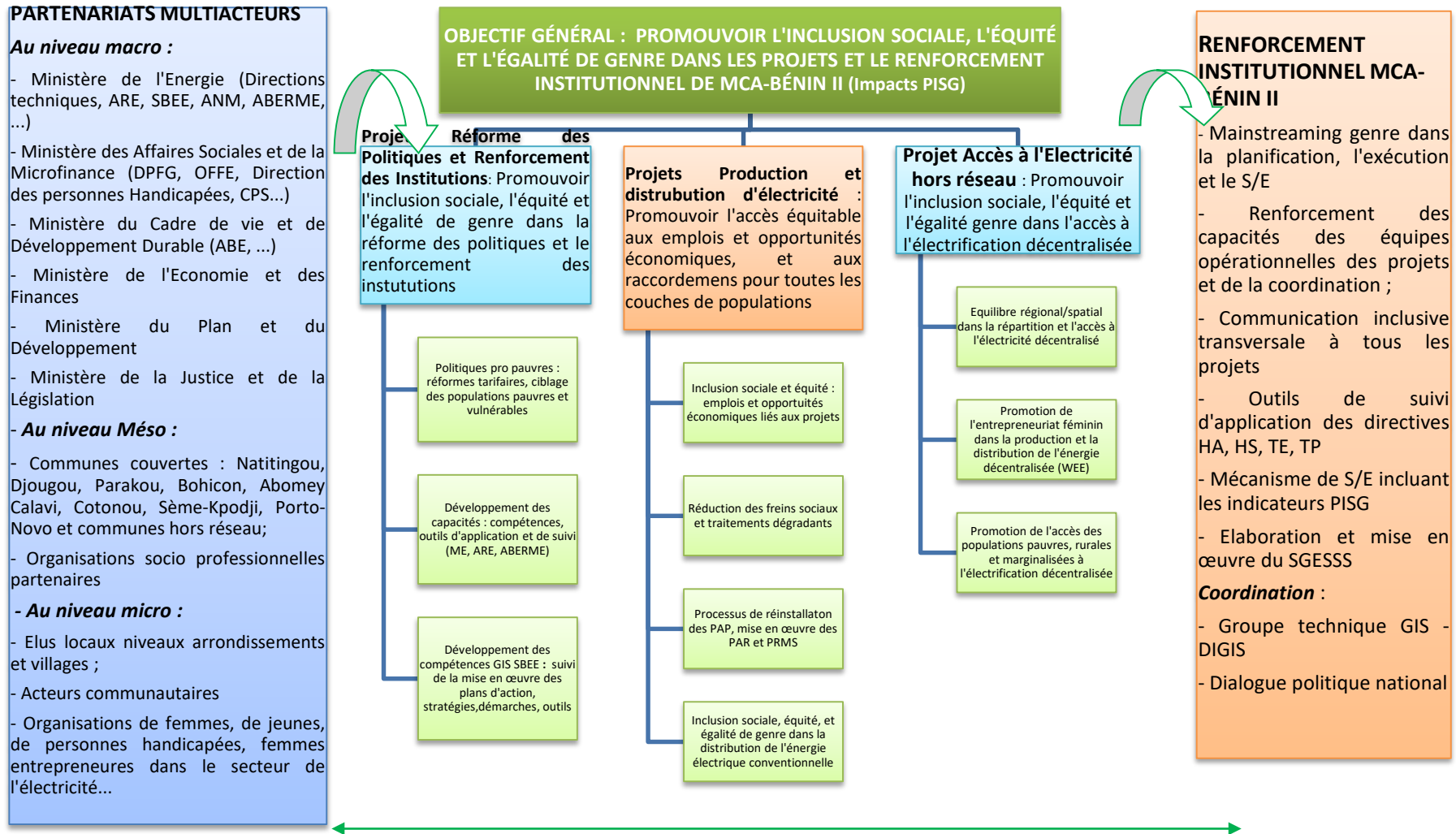
De façon spécifique, il s'agira de promouvoir l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité de genre

1. dans la gestion des projets du Compact
2. dans le renforcement institutionnel du MCA-Bénin II

Chaque objectif spécifique est décliné en résultats et ces derniers en activités. Le schéma de la logique d'intervention du projet se présente comme suit :



Figure 2 : Schéma de la logique d'intervention du PISG



5.1 Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans la « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions »

Tableau n 4 : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans la « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions »

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
OBJECTIF GENERAL : Promouvoir l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité de genre dans la réforme des politiques et le renforcement des institutions.				
Objectif Spécifique 1 : Promouvoir la politique tarifaire incluant des objectifs, structures et mécanismes spécifiques sensibles au genre et à l'inclusion sociale.	Résultat 1.1 : L'étude de mesures d'atténuation des impacts du plan tarifaire sur les populations vulnérables, artisans, entreprises est réalisée et validée.	Activité 1.1 : Contribuer à l'assurance qualité du rapport de l'étude des mesures d'atténuation des impacts du plan tarifaire sur les populations vulnérables, artisans et entreprises	DO/DIGIS	Projet Réforme (PR) ME ARE SBEE
		Activité 1.2 : Suivre l'élaboration de messages clés et de support mettant l'accent sur la mise en œuvre des recommandations de l'étude des impacts sociaux de la politique tarifaire (tarif social, coût du branchement,...).	DO/DIGIS	Projet Réforme (PR) ME ARE SBEE
		Activité 1.3 : Organiser des séances d'information et de communication à l'endroit du CC-GISE ²⁰ , de la cellule Genre et Développement du ME, des mairies et des ONG pour accompagner la mise en œuvre des recommandations de l'étude	DO/PR	DIGIS DCRP PTF Acteurs parties prenantes

²⁰ Cadre National de Concertation Genre et Inclusion Sociale



OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
	Résultat 1.2 : Le ministère en charge de l'énergie élabore et met en œuvre des mécanismes visant à opérationnaliser les mesures tarifaires en faveur des populations pauvres et défavorisées	Activité 1.4. : Faire identifier les populations cibles par la CGD ²¹ /ME.	DO/PR	DIGIS ARE ME Parties prenantes
		Activité 1.5 : Identifier et mettre en œuvre avec les populations cibles un mécanisme pour bénéficier des mesures favorables.	DO/PR	DIGIS ARE ME Parties prenantes
Objectif spécifique 2 : Assurer un meilleur suivi de la politique tarifaire en faveur des populations pauvres et défavorisées.	Résultat 2.1 : Des capacités pour suivre et accompagner la mise en œuvre des réformes favorables à l'accès à l'électricité aux populations pauvres et défavorisées sont développées.	Activité 2.1 : Former la CGD/ME sur les outils spécifiques pour assurer le suivi de l'effectivité des politiques en faveur des populations pauvres et défavorisées.	DO/PR	ARE DCRP ME DIGIS Parties prenantes
	Résultat 2.2 : Un mécanisme opérationnel de suivi de la satisfaction des populations pauvres et défavorisées est élaboré et mis en œuvre.	Activité 2.2 : Faire le plaidoyer pour que L'ARE et le ME institutionnalisent une enquête périodique de satisfaction des populations pauvres et défavorisées.	DO/PR/DIGIS	ARE SBEE DESE ME

²¹ Cellule Genre et Développement



OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
		Activité 2.3: Faire le suivi de l'enquête périodique de satisfaction des populations pauvres et défavorisées à réaliser par la SBEE et les IPP ²² .	DO/PR/DIGIS	ARE DESE ME
Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités de la SBEE en matière de "genre et inclusion sociale dans le secteur de l'électricité".	Résultat 3.1 : Des compétences internes pour appliquer le genre et l'inclusion sociale sont développées.	Activité 3.1 : Accompagner la SBEE à affiner les recommandations de l'audit genre.	DO/PR/DIGIS	SBEE
		Activité 3.2 : Accompagner le groupe de travail GIS/SBEE pour son fonctionnement.	DO/DIGIS	SBEE
	Résultat 3.2 : Les recommandations de l'audit genre de la SBEE sont mises en œuvre.	Activité 3.3 : Accompagner la SBEE dans la mise en œuvre du plan d'action « amélioration de la gestion des ressources humaines à la SBEE » .	DO/DIGIS	SBEE
		Activité 3.4 : Accompagner la SBEE dans la mise en œuvre du plan d'action « sensibilisation/incitation des filles au métier du secteur de l'électricité » .	DO/DIGIS	SBEE
		Activité 3.5 : Accompagner la SBEE dans la mise en œuvre du plan d'action « amélioration de la relation avec les clients » .	DO/DIGIS	SBEE

²² A préciser avec les parties prenantes



OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
Objectif spécifique 4 : Améliorer le cadre institutionnel pour le genre au Ministère de l’Energie.	Résultat 4.1: La cellule Genre du ME est créée et rendue opérationnelle.	Activité 4.1 : Accompagner le ME à renforcer les capacités des membres de la CGD ²³ et de l’Unité Focale Genre de l’ABERME.	DO/PR	DO/DIGIS
		Activité 4.2 : Outiller la cellule genre et développement du ME et l’Unité genre de l’ABERME sur la budgétisation sensible au genre.	DO/PR	DO/DIGIS
		Activité 4.3 : Outiller la cellule genre et développement du ME et l’Unité genre de l’ABERME sur le suivi et évaluation selon le genre.	DO/PR	DO/DIGIS
	Résultat 4.2 : Un CC-GISE est créé et fonctionnel	Activité 4.4: Accompagner le Ministre de l’Energie pour l’opérationnalisation d’un CC-GISE.	DO/PR	DO/DIGIS

²³ Cellule Genre et Développement



5.2 Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans la « Production d'Électricité » et la « Distribution d'Électricité »

Tableau n° 5 : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans la « Production d'Électricité » et la « Distribution d'Électricité »

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
OBJECTIF GENERAL : Promouvoir l'accès équitable aux opportunités économiques et aux raccordements pour toutes les couches de population				
Objectif Spécifique 1 : Assurer l'accès aux opportunités économiques liées aux projets pour les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés.	Résultats 1.1 : L'équité et l'égalité sont promues dans les offres d'emplois locaux sur les chantiers de construction d'infrastructures de production et de distribution d'énergie électrique conventionnelle.	Activité 1.1 : Élaborer et mettre en œuvre les critères de recrutement qui offrent les mêmes opportunités d'accès à l'emploi aux hommes, aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées et autres groupes cibles.	Entrepreneurs	DO/PC/DIGIS PMC ET CGES Superviseurs
		Activité 1.2 : Faire, faire le bilan des emplois qualifiés et non qualifiés potentiels pour chaque site et en collaboration avec la Fédération des Associations des Personnes Handicapées pour identifier les postes qui peuvent être accessibles ou adaptés et pour sensibiliser les entrepreneurs sur les possibilités.	Entrepreneurs	DO/PC/DIGIS Superviseurs
		Activité 1.3 : Mettre en place une stratégie de communication inclusive sur les opportunités d'emploi qui ciblent les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.	Entrepreneurs	DO/PC/DIGIS Superviseurs
		Activité 1.4 : Informer/former les contractants sur les contenus précis du	Superviseurs	DO/PC / DIGIS Entrepreneurs SBEE



OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
		langage standard dans les contrats et leur mécanisme de suivi/contrôle.		
		Activité 1.5 : Identifier les mains d'œuvres locales disponibles pour offrir des emplois sur les sites de construction.	Entrepreneurs	DO/DPES/DIGIS/P C Superviseurs Communes Groupes locaux organisés
Objectif Spécifique 2 : Réduire les freins sociaux et les traitements dégradants ²⁴ sur les sites de construction.	Résultat 2.1 : Un dispositif de prévention et de traitement des cas de HA/AS est élaboré et opérationnalisé.	Activité 2.1 : Conduire un processus d'élaboration et de signature d'un accord de mise en œuvre avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM).	DO/DIGIS	CG DAF MASM CN
		Activité 2.2 : Renforcer les capacités des Centres de Promotion Sociale (CPS) pour renseigner le système de gestion des plaintes du MCA-Bénin II (SGESS) et traiter les éventuels cas de HA/AS.	DO/DIGIS	DO/DPES /PC/CGES MASM CPS DESE
		Activité 2.3 : Faire le suivi des activités de prévention et de gestion des cas de HS/AS.	DO/DIGIS	DO/DPES/CGES/P C MASM DESE

²⁴ Le PISG considère comme freins sociaux et traitement dégradant, tout comportement relatif au harcèlement, abus et agressions sexuels, à la traite des personnes, au travail des enfants et à la propagation des IST/VIH/SIDA



OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
	<p>Résultat 2.2 : Des séances de sensibilisation sont tenues sur le harcèlement sexuel, l'exploitation des travailleurs, le travail des enfants, la traite des personnes, le viol et les IST/VIH/SIDA.</p>	<p>Activité 2.4 : Mettre en place et opérationnaliser un dispositif de suivi et d'évaluation du respect de ces clauses contractuelles (interdiction TE, HS, VBG, TP et de comportements favorables à la propagation des IST/VIH/SIDA)</p>	DO/DIGIS/DPES/CGES	DCRP DO/PC/DPES Parties prenantes
<p>Activité 2.5 : Informer, sensibiliser les populations sur et autour des chantiers de construction sur le harcèlement sexuel, l'intimidation et/ou l'exploitation (des travailleurs) en particulier en ce qui concerne les femmes, le travail des enfants (TE), la traite des personnes (TP), le viol, les comportements favorables à la propagation des IST/VIH/SIDA à travers l'intermédiation sociale (radio locale) et des interventions sur site (cadre juridique institutionnel, ...).</p>		DO/DIGIS/DPES	DCRP DO/PC/DPES Parties prenantes	
<p>Activité 2.6 : Informer, former et sensibiliser les constructeurs et le personnel des chantiers sur la prévention et la lutte contre le harcèlement, l'abus et les agressions sexuels, l'intimidation et/ou l'exploitation (des travailleurs) en particulier en ce qui concerne les femmes, le travail des enfants (TE), la traite des personnes (TP), le viol, les comportements</p>		DO/DIGIS	DCRP DO/PC/DPES DESE Parties prenantes	



OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
		favorables à la propagation des IST/VIH/SIDA et sur les normes d'accessibilité sur les chantiers avant et pendant les travaux.		
Objectif Spécifique 3 : Assurer la prise en compte des questions d'équité, d'égalité et d'inclusion sociale dans le processus de réinstallation des PAP.	Résultat 3.1 : Les personnes déplacées dans le cadre de la production et distribution d'électricité sont indemnisées ou réinstallées avec une plus grande sensibilité au genre et aux besoins spécifiques des groupes cibles.	Activité 3.1 : Réaliser un diagnostic des enjeux sociaux, économiques et domaniaux en lien avec la réinstallation dans le PAR.	DO/ CGES	DO/PC/DIGIS PMC ET DPES Entrepreneurs Bénéficiaires, organisations sociocommunitaires
		Activité 3.2 : Suivre la prise en compte des besoins des groupes défavorisés dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAR.	DO/DIGIS	DO/DPES/PC DESE
		Activité 3.3 : Sensibiliser les populations sur les facteurs socioéconomiques qui pourraient les toucher, en fonction de leur sexe et statut social et en tenir compte dans la démarche de réinstallation et autres ressources économiques ou culturelles.	DO /CGES	DO/DIGIS/PC/DPE S DCRP
		Activité 3.4 : Organiser une veille continue et permanente de la prise en compte des enjeux sociaux, culturels et économiques identifiés et des catégories d'acteurs défavorisés dans les concertations et l'application des mesures adoptées.	DO/DIGIS	DO/DPES/PC PMC ET CGES Entrepreneurs



OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
Objectif 4 : Assurer l'intégration du GIS dans les activités de construction des infrastructures d'électricité.	Résultat 4.1 : le dispositif de mise en œuvre des actions GIS est mise en place et opérationnalisé.	Activité 4.1 : Elaborer, valider et partager les outils d'intégration du GIS dans les infrastructures.	DIGIS	DO/PC CGES PMC DPES Entrepreneurs
		Activité 4.2 : Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre des outils GIS constructions.	DIGIS	DO/DPES/PC PMC ET CGES Entrepreneurs
		Activité 4.3 : Faire le suivi et contribuer à la qualité des PISG Construction.	DIGIS	DO/DPES/PC PMC ET CGES Entrepreneurs
		Activité 4.4 : Elaborer les Plans de travail périodiques pour la mise en œuvre des PISG – TP.	DIGIS	DO/DPES/PC PMC ET CGES Entrepreneurs
		Activité 4.5 : Faire le suivi de la mise en œuvre des actions concrètes des PISG construction.	DIGIS	DO/DPES/PC PMC ET CGES Entrepreneurs
	Résultat 4.2 : la mise en œuvre des PAR, PAPV et PRMS est suivie par rapport au GIS.	Activité 5.1 : Accompagner et suivre la mise en œuvre des actions GIS retenues dans les PAR, PAPV et PRMS validés.	DIGIS	DO/PC/DIGIS CGES PMC DPES Entrepreneurs



5.3 Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans le Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau »

Tableau n°6 : Exigences sur le GIS dans les activités liées au projet d'Énergie Hors-Réseau (EHR)

Activités liées au projet EHR	Exigences GIS	Entités responsables	Entités de contrôle/supports
Appel à propositions de projets ou à manifestations d'intérêt	Inclure la Lettre d'Engagement que développeur/promoteur doit signer et joindre au dossier Inclure le formulaire d'Évaluation Rapide que le développeur/promoteur doit remplir et joindre au dossier	l'Autorité Concédante/Compétente (ME/ABERME)	Cellule Genre et Développement du ME et Point focal inclusion sociale et genre de l'Autorité Concédante
Élaboration des propositions ou élaboration du document de projet (pour les programmes gouvernementaux)	Évaluation Rapide GIS Signature de la Lettre d'Engagement	Promoteur / Développeur Agence de mise en œuvre (pour les programmes gouvernementaux)	Cellule Genre et Développement du ME et Point focal inclusion sociale et genre de l'Autorité Concédante
Évaluation et sélection des soumissions	Examen de l'Évaluation Rapide	Cellule inclusion sociale et genre de l'Autorité Concédante (ME ou une de ses agences)	Néant
Phase de construction	Application d'actions GIS liées à la Lettre d'Engagement ou à l'Évaluation rapide	Promoteur/ Développeur Agence de mise en œuvre (pour les programmes gouvernementaux)	Point focal inclusion sociale et genre de l'Autorité Concédante
Phase d'exploitation	Application d'actions GIS liées à la Lettre d'Engagement ou à l'Évaluation rapide	Promoteur/ Développeur Agence mise en œuvre (pour les programmes gouvernementaux)	Agence Concédante (ME) avec l'appui de son point focal GIS



Suivi de l'installation	Suivi des indicateurs généraux et indicateurs GIS	Agence de suivi de l'EHR	Agence Concédante (ME) avec l'appui de son point focal GIS
-------------------------	---	--------------------------	--

Source : document de formation réalisé par le consultant IED

Tableau n°7 : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans le cadre de l' « Accès à l'Electrification Hors-Réseau »

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
OBJECTIF GENERAL : Promouvoir l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité de genre dans l'« Accès à l'électricité hors-réseau »				
Objectif spécifique 1 : Assurer l'équilibre régional/spatial dans la répartition et l'accès à l'électricité hors-réseau.	Résultat 1.1 : L'environnement propice à l'électrification hors-réseau intègre les aspects de genre et inclusion sociale.	Activité 1.1 : Faire un plaidoyer à l'endroit de la DGRE pour la participation du point focal genre de la DGRE au processus de l'étude pour un environnement propice hors réseau.	DO/DIGIS	DO/DPED CGD/ME Chef Projet
		Activité 1.2 : Outiller les points focaux genre du ME pour une participation efficace et efficiente au processus de l'Etude pour un environnement propice hors-réseau et le suivi de la mise en œuvre des recommandations.	DO/DIGIS	DO/DPED CGD/ME Chef Projet
		Activité 1.3 : Outiller la cellule genre et développement (CGD) du ME pour la mise en œuvre et le suivi de la politique et du cadre réglementaire de l'EHR avec un focus sur le GIS.	DO/DIGIS	Chef Projet CGD/ME DO/DPED
		Activité 1.4 : Outiller la Cellule Genre et Développement du ME pour le suivi de la mise en œuvre des engagements contenus dans les chartes sociale et genre des promoteurs de l'OCEF.	DO/DIGIS	Chef Projet CGD/ME DO/DPED



OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
Objectif spécifique 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans la chaîne des valeurs de l'électrification décentralisée.	Résultat 2.1 : Des femmes entrepreneures du domaine de l'électricité ²⁵ bénéficient d'un renforcement de leurs compétences techniques et entrepreneuriales pour développer leurs activités.	Activité 2.1 : Mener les activités de renforcement des WEE (formation, appui-accompagnement, mentorat, mise en relation, financement, ...) pour exercer leurs activités.	DO/DIGIS	Chef Projet , WEE, ABERME ENERGY 4 IMPACT (E4I)
Objectif spécifique 3 : Promouvoir l'accès des populations pauvres, rurales et marginalisées à l'électricité hors-réseau.	Résultat 3.1 : Les populations rurales et marginalisées ²⁶ sont des potentielles bénéficiaires de l'électricité hors-réseau à travers les fenêtres 2 ,3 et 4 de l'OCEF.	Activité 3.1 : Outiller la cellule genre et développement du ME pour le suivi des chartes sociales et genre des promoteurs de l'OCEF.	DO/DIGIS	Chef Projet CGD/ME
		Activité 3.2 : Suivre le respect des engagements contenus dans les chartes sociales et genre des promoteurs de l'OCEF	DO/DIGIS	Chef Projet CGD/ME
	Résultat 3.2 : Les populations défavorisées sont connectées ²⁷ à l'électricité des installations hors-réseau à travers l'OCEF.	Activité 3.3 : Assurer que l'OCEF effectue une sélection des projets qui respectent les critères de sensibilité au genre et qui ciblent les populations pauvres, rurales et marginalisées.	DO/DIGIS	Chef Projet

²⁵ (Qui fournissent des produits et services d'électricité (WEE-S) et/ou qui utilisent l'électricité à des fins productives (WEEC)

²⁶ Marginalisées par rapport à l'accès à l'électricité

²⁷ Ceux qui sont connectés et qui ont un kit



OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
	Résultat 3.3 : La sécurité, la santé et l'économie des populations desservies se sont améliorées à travers la fenêtre 1 de l'OCEF.	Activité 3.4 : Sélectionner à travers la fenêtre 1 de l'OCEF des projets visant à alimenter des installations sociocommunautaires.	DO/DIGIS	Equipe projet DPM
Objectif spécifique 4 : Promouvoir l'accès des WEE-C et WEE-S à l'information, la formation et l'Assistance Technique nécessaire au développement de leurs entreprises	Résultat 4.1 : Les WEE-C et WEE-S sont informées des opportunités d'affaires.	Activité 4.1 : Organiser des sessions d'informations périodiques sur les opportunités d'affaires à l'endroit des WEE-S et WEE-C.	DO/DIGIS	WEE-C et WEE-S NIRAS GIZ
	Résultat 4.2 : Les WEE-C et WEE-S saisissent les opportunités d'affaires pour développer leurs entreprises.	Activité 4.2 : Accompagner les WEE à bénéficier des opportunités d'affaires saisies.	DO/DIGIS	E4I WEE-C et WEE-S
	Résultat 4.3 : Les WEE-C et WEE-S sont formés et reçoivent l'assistance technique nécessaire pour le développement de leurs entreprises	Activité 4.3 : former les WEE-S et WEE-C sur des thématiques pertinentes	DO/DIGIS	E4I WEE-C et WEE-S
		Activité 4.4 : Organiser à l'intention des WEE-S et WEE-C des activités de mentorat et de suivi technique pour le développement de leurs entreprises.	DO/DIGIS	E4I WEE-C et WEE-S



5.4 Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans le cadre du renforcement institutionnel du MCA-BENIN II

Tableau n°8 : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans le cadre du renforcement institutionnel du MCA-Bénin II

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
Objectif général : Renforcer l'institutionnalisation du genre au sein du MCA-Bénin II				
Objectif spécifique 1 : Promouvoir l'inclusion sociale et l'intégration du genre dans le cadre du renforcement institutionnel du MCA-Bénin II.	Résultat 1.1 : Le niveau de connaissances de GIS est renforcé.	Activité 1.1 : Organiser les activités de coaching et formation des nouvelles recrues du programme et des structures partenaires.	DO/DIGIS	DCRP, Chefs projets, Structures partenaires (SBEE, ARE, ABERME...)
		Activité 1.2 : Renseigner les rapports périodiques de suivi et évaluation sur l'intégration du GIS dans le programme	DO/DIGIS	DCRP, Chefs projets, Structures partenaires (SBEE, ARE, ABERME...)
	Résultat 1.2 : La concertation entre les acteurs du Compact permet une synergie d'actions et partage des expériences	Activité 1.3 : Participer au fonctionnement des équipes projets par la contribution à l'intégration du GIS dans les activités opérationnelles selon les prévisions du PISG ²⁸	DO/DIGIS	DO/DIGIS/ Chefs projets/Parties prenantes

²⁸ Quatre équipes projets (lignes, postes et Dispatching, OCEF et Réformes) comportant le DIGIS ont été installées par le management pour gérer la phase opérationnelle des projets



OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
		Activité 1.5 : Partager les informations GIS du cadre national de concertation genre et inclusion sociale dans le secteur de l'énergie dans les groupes Genre thématiques correspondants (groupe technique genre et protection sociale et autres).	DO/DIGIS	DCRP
	Résultat 1.3 : Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PISG sont disponibles.	Activité 1.6 : Veiller à l'équité et l'égalité de genre dans les recrutements du personnel du MCA-Bénin II.	DRHA	DO/DIGIS DPM
		Activité 1.7 : Développer des outils de suivi d'application des directives sur TE, TP, AH/AS.	DO/DIGIS	DESE CG DPM
Objectif spécifique 2 : le Plan d'intégration sociale et est mis en œuvre.	Résultat 2.1 : GIS est appliqué de façon transversale dans les projets.	Activité 2.1 : Mettre en œuvre dans chaque projet et au niveau de l'administration les activités GIS du PISG et en rendre compte dans les rapports périodiques.	Chefs projets, Directions techniques	DO/DIGIS DESE
	Résultat 2.2 : GIS est respecté dans le management du personnel du MCA-Bénin II.	Activité 2.2 : Insérer dans les outils de gestion des RH du MCA-Bénin II, des considérations de GIS.	DO/DIGIS	Projets, directions techniques, DESE, DPES



OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	ASSOCIES
	Résultat 2.3 : Un mécanisme de monitoring GIS permet de saisir les effets des projets sur la réduction des inégalités de genre et l'exclusion sociale dans l'accès à l'énergie électrique.	Activité 2.3 : Réaliser une revue à mi-parcours du PISG.	DO/DIGIS	DESE Chefs Projets, DPES, CG, DPM
		Activité 2.4 : Elaborer et renseigner une base de données désagrégées par sexe, âge et niveau de handicap pour le programme.	DO/DIGIS	DESE/MTAS (OFFE)
	Résultat 2.4 : la communication est développée pour l'atteinte des objectifs du PISG.	Activité 2.5 : Assurer et veiller à l'intégration des préoccupations GIS dans les outils de communication.	DCRP	DO/DIGIS



VI. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, COORDINATION, SUIVI/EVALUATION

Cette section décrit la stratégie de l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans les activités du Compact, elle donne les directives, les synergies à réaliser, dresse la répartition des responsabilités pour les équipes techniques de MCA-Bénin II et les partenaires et propose une démarche de communication et de monitoring sensible au genre et à l'inclusion sociale.

6.1 Stratégie de mise en œuvre du Plan d'Intégration Sociale et Genre

Le Plan d'Intégration Sociale et Genre du programme MCA-Bénin II repose d'une part sur la Politique Genre du MCC, et d'autre part sur la Politique Nationale de Promotion du Genre et la Politique Holistique de Protection Sociale du Bénin. La stratégie de mise en œuvre de ce plan est construite dans le respect des mécanismes nationaux et des directives de MCC. Ainsi, conformément aux principes de la transversalité du genre et de l'inclusion sociale, le PISG intègre des actions dans tous les projets et au sein du MCA-Bénin II comme l'institution porteuse du programme du MCC au Bénin. Plusieurs thématiques sont traitées dans ce plan, notamment :

- ✓ le genre et l'intégration sociale dans l'analyse des contextes préalables à toutes les actions ;
- ✓ l'équité sociale et l'égalité du genre dans les offres d'emplois sur les chantiers de construction de l'énergie électrique conventionnelle (réseau) et décentralisée ;
- ✓ l'équité sociale et l'égalité de genre dans l'accès à la distribution de l'énergie électrique conventionnelle (réseau) et décentralisée ;
- ✓ la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'énergie électrique
- ✓ la réduction des contraintes sociales et traitements dégradants sur les chantiers de construction et dans leur environnement immédiat.

Les principes du PISG relevant de la Politique genre du MCC, de la Politique Nationale de Promotion du Genre et de la Politique Holistique de Protection sociale au Bénin seront toujours référencés dans les termes de références des études et mandats de consultations divers, dans les contrats avec les prestataires quel que soit leurs catégories socioprofessionnelles. Le PISG sera partagé avec les entreprises, les consultants et tout prestataire de service pour servir de référence à leur politique d'inclusion sociale, d'équité et d'égalité de genre dans l'exercice de leurs mandats.

Plusieurs études spécifiques sont prévues dans ce plan d'actions :

- ✓ audit genre de la SBEE dont les résultats et recommandations permettront d'élaborer un plan de renforcement de l'intégration sociale et le genre au sein de cette institution ;

- ✓ une étude fine d'identification des groupes cibles ;
- ✓ le diagnostic des enjeux sociaux, économiques et domaniaux en ce qui concerne les personnes à déplacer pour pouvoir réaliser certains investissements ;
- ✓ toute autre étude qui s'avèrera nécessaire pour l'atteinte des objectifs du projet.

En outre, les renforcements de capacités constituent un levier de *construction des compétences* nécessaires pour la planification, l'exécution et le suivi/évaluation de ce plan. Les renforcements de capacités constituent aussi un outil pour développer et/ou renforcer la sensibilité GIS au sein des équipes des départements et différents projets du MCA-Bénin II et de ses institutions partenaires, pour développer une compréhension commune du concept Intégration Sociale et du Genre, mais aussi et surtout pour développer des outils d'application et les utiliser à cet effet.

65

Afin d'assurer son interaction avec les équipes des projets et les partenaires d'exécution du programme, le DIGIS sera représenté dans l'organisation matricielle mise en place par la coordination nationale pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des projets. Il s'agit notamment de quatre équipes de projet à savoir les équipes de la réforme, des lignes, des postes et dispatching et de l'OCEF. La contribution de l'équipe du DIGIS à la mise en œuvre de tous les accords, ainsi que l'étroite collaboration du DIGIS avec le Comité Genre et Inclusion Sociale de la SBEE, l'Unité Genre de l'ABERME, la Cellule Genre et Développement du Ministère de l'Energie, le Cadre National de Concertation Genre et Inclusion Sociale dans le domaine de l'Energie sont autant d'atouts qui garantissent la mise en œuvre efficace et efficiente de ce PISG révisé.

Compte tenu de l'importance de ce Compact pour la lutte contre la pauvreté, le DIGIS devra prendre part au dialogue politique national sur les thématiques de l'intégration sociale et du genre en intégrant le Groupe technique Genre et Protection Sociale coordonné par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance en collaboration avec les partenaires techniques et financiers.

6.2 Responsabilités et coordination

La première responsabilité pour l'atteinte des objectifs de ce plan d'actions incombe à la Coordination Nationale du MCA-Bénin II. Dans la ligne des délégations de pouvoir, cette responsabilité sera déléguée au Directeur des Opérations. L'exécution des actions incombe aux différents projets/départements/directions avec un suivi/accompagnement du Département de l'Intégration du Genre et Inclusion Sociale sous la supervision du Directeur des Opérations. Ce dernier veille à la revue par le DIGIS de tous les documents et autres Termes de Référence relatifs au management du programme ainsi qu'à sa participation aux réunions/rencontres nécessaires aux étapes de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation.



Le DIGIS sera donc chargé de contrôler l'application correcte et effective du GIS dans les systèmes et processus, dans les projets et directions techniques du MCA-Bénin II, de renforcer les capacités, de gérer les processus et d'évaluer régulièrement les progrès accomplis. Il s'assurera que les responsabilités relatives aux performances de mise en œuvre et d'obtention de résultats du PISG sont intégrées aux descriptifs de postes, aux termes de références des études. Il évaluera régulièrement les performances des projets, directions techniques spécifiques et transversales sur la base de marqueurs genre et inclusion sociale sous la supervision du Directeur des Opérations qui en rendra compte au Coordonnateur National.

6.3 Plan de communication

Pour atteindre les objectifs du PISG, la communication doit être ciblée et renforcée. A ce titre, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) jouera un rôle stratégique d'une part dans le partage de l'information aux groupes pauvres et défavorisés en zones urbaine, péri-urbaine et rurale sur les stratégies et mesures pour faciliter leur accès à l'énergie électrique conventionnelle et décentralisée : *normes tarifaires, équité régionale, mesures de réduction de la consommation électrique et de maîtrise des coûts*. D'autre part, les actions de la DCRP devront favoriser la visibilité des activités genre et inclusion sociale au niveau national. Elle devra en relation avec le DIGIS et le CGES, développer une stratégie opérationnelle de communication inclusive des acteurs pauvres et défavorisés individuellement et en groupes. Les actions de communications permettront aussi de :

- ✓ favoriser le plaidoyer à travers des ateliers et des animations qui seront bien retransmises dans les sites importants et au sein des médias de la place. Cette communication sera en phase avec tous les processus de déroulement des activités du Compact ;
- ✓ favoriser et aider à la diffusion d'information qui traduisent l'adoption de bonnes pratiques en matière d'équité et d'égalité du genre pour accompagner les changements au niveau des mentalités ;
- ✓ élaborer des stratégies de communication qui prennent en compte les sensibilités socioculturelles des zones du Compact (messages et outils spécifiques, démarches endogènes...).

Pour ce faire, la DCRP et le CGES devront élaborer et appliquer des outils de communication adaptés tels que :

- ✓ des plaquettes, flyers et affiches concernant les informations nécessaires imagées et traduites dans les langues de la zone de couverture du projet ;
- ✓ des animatiques et sketches joués par les acteurs locaux pour passer des messages spécifiques ;



- ✓ des groupes de discussions sur les priorités des acteurs locaux, hommes et femmes dans les catégories sociales pauvres et défavorisées ;
- ✓ des discussions socioéconomiques sur différentes thématiques liées à l'énergie électrique conventionnelle et décentralisée.

6.3 Mécanisme de suivi/évaluation

La coordination du MCA-Bénin II fait du suivi/évaluation et de la mesure des effets une partie intégrante du développement des quatre projets. Une direction est consacrée au Monitoring des processus et des résultats ; et des travaux sont en cours pour définir les indicateurs de suivi/évaluation des projets du Programme du MCA-Bénin II. Le plan de suivi et évaluation du Compact intégrera dans le tableau des indicateurs selon les directives de MCC en la matière, les principaux indicateurs de suivi du Plan d'Intégration Sociale et Genre.

Le PISG intègre des indicateurs à deux niveaux pour suivre l'évolution des résultats et à terme les impacts sur la réduction des inégalités sociales et de genre :

- ✓ Au niveau out come (objectifs spécifiques) pour mesurer les changements induits par la mise en œuvre du PISG dans l'accès à l'énergie électrique conventionnelle et décentralisée, de l'inclusion sociale et de l'équité régionale ;
- ✓ Au niveau output (résultats attendus) pour mesurer l'évolution des processus d'application du plan à travers la réalisation de diverses études et actions, les mesures et décisions favorables au GIS dans les projets du programme MCA-Bénin II.

Les indicateurs de niveau intrant (activités) seront définis lors des planifications opérationnelles.

L'évaluation de la mise en œuvre et les résultats du PISG se fera à trois niveaux :

- ✓ la mesure des changements induits (outcomes) par le PISG sur l'inclusion sociale, l'équité régionale et l'égalité de genre sera faite sur la base d'une évaluation externe commanditée par MCA-Bénin II sous la responsabilité de la direction du suivi/évaluation et du DIGIS. Cette évaluation se basera sur le cadre des résultats du PISG et sera conduite sous – réserve de disponibilité budgétaire ;
- ✓ des études spécifiques focalisées sur des résultats et processus peuvent être menées. Elles permettront de comprendre les changements sociaux induits par le PISG et comment ces changements se traduisent dans le quotidien des hommes, des femmes, des jeunes, des différentes catégories sociales touchées dans les zones de couverture du programme MCA-Bénin II : évolution des dynamiques de gestion de l'énergie électrique dans les ménages, impacts économiques de l'accès à l'énergie pour les catégories sociales défavorisées, défis et enjeux de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'énergie électrique (conventionnelle et hors-réseau). Ces études seront à la fois quantitatives et qualitatives ;



- ✓ analyse de la pertinence des choix stratégiques, opérationnels et institutionnels du PISG, leur efficacité et leur efficacité pour répondre aux défis et enjeux identifiés dans l'analyse situationnelle de départ et la durabilité des résultats obtenus. Ces analyses incluront des évaluations annuelles, à mi-parcours et de fin de phase pour définir les leçons apprises et les bonnes pratiques du MCA-Bénin II dans le secteur du GIS.

Le DIGIS s'assurera que les rapports des entrepreneurs et consultants fournissent des données sur le genre et l'inclusion sociale en conformité avec la Politique Genre du MCC et les Politiques nationales en la matière.

Figure n° 3 : Liens hiérarchiques entre les acteurs parties prenantes du PISG

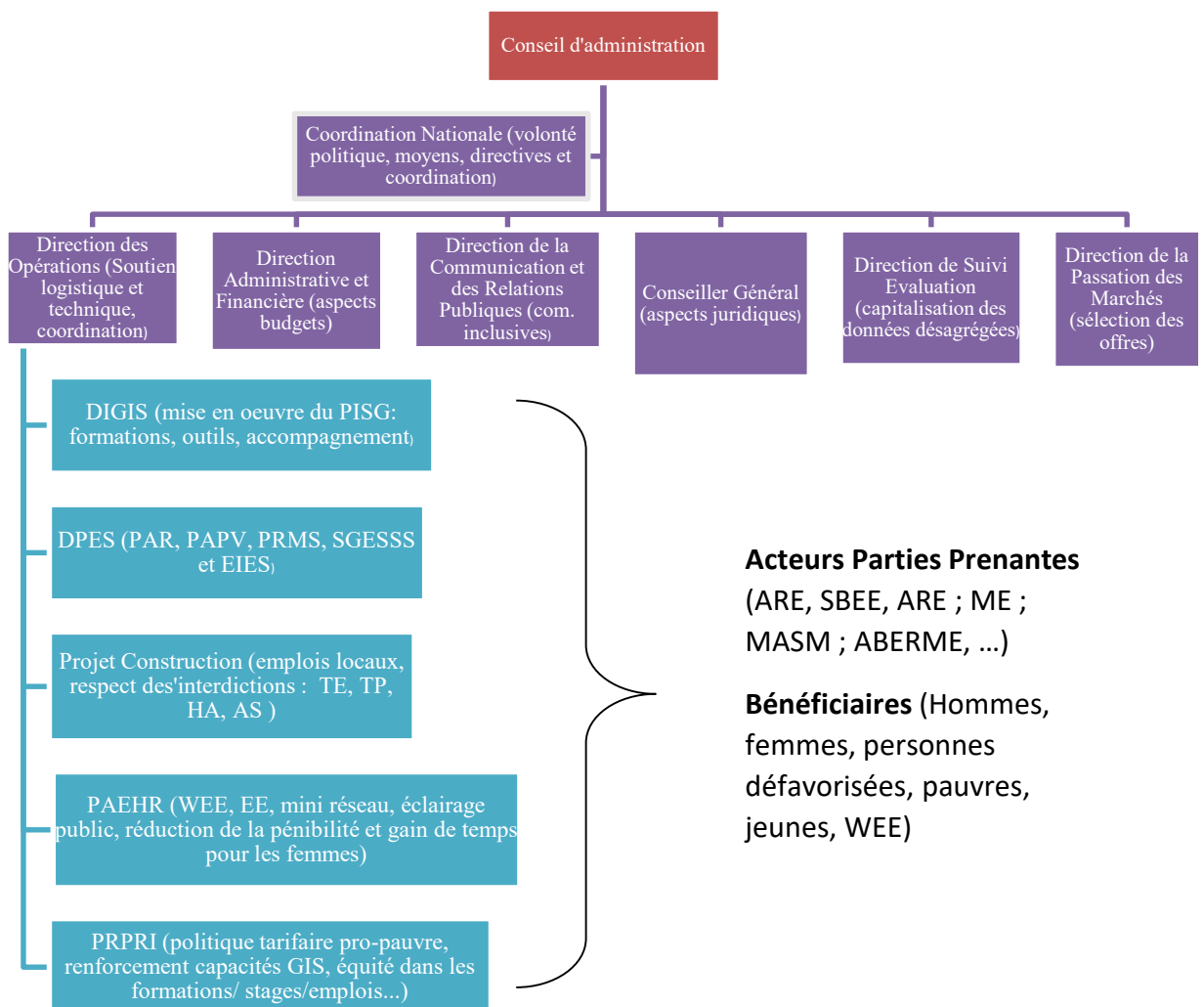


Tableau N°9 : Indicateurs, mode de calcul et les niveaux de désagrégation.

Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagrégations	Valeurs de référence	Valeurs cible					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
PROJET « REFORME DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS »											
Objectif Spécifique 1: Promouvoir une politique tarifaire qui prend en compte les couches défavorisées.											
Résultat 1.1 : L'étude de mesures d'atténuation des impacts du plan tarifaire sur les populations vulnérables, artisans, entreprises est réalisée et validées	Date de validation des recommandations de l'étude	NA	L'étude de mesures d'atténuation des impacts du plan tarifaire	NA	0	0	0	0	AD	AD	AD
Résultat 1.2 : Des mécanismes visant à opérationnaliser les mesures tarifaires en faveur des populations pauvres et défavorisées sont élaborés et mis en œuvre	Date de validation des mécanismes opérationnels pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude.	NA	Rapport du Comité de Suivi du contrat plan	NA	-	-	-	-	AD	-	-
Objectif spécifique 2 : Assurer un meilleur suivi de la politique tarifaire en faveur des populations pauvres et défavorisées											
Résultat 2.1 : Des capacités pour suivre et accompagner la mise en œuvre des réformes favorables à l'accès à l'électricité aux populations pauvres et défavorisées sont développées.	Tenue de la session de formation de la CGD/ME sur les outils spécifiques de suivi de l'effectivité des politiques en faveur des populations.	NA	Rapports de formation du CDG/ME avec en annexe la liste des participants	NA	-	-	-	-	Trim 1	-	-

Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagrégrations	Valeurs de référence	Valeurs cible					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat 2.2 : Un mécanisme opérationnel de suivi de la satisfaction des populations défavorisées est élaboré et mis en œuvre.	Nombre d'initiatives de plaidoyers conduits auprès de l'ARE, de la SBEE, des IPP et par le DIGIS.	Comptage	Rapport DIGIS	Initiatives désagrégées par entité/SBEE ARE ME IPP	0	0	0	0	0	1	0
Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités de la SBEE en matière de "genre et inclusion sociale dans le secteur de l'électricité"											
Résultat 3.1 : Des compétences internes pour appliquer le genre et l'inclusion sociale sont développées.	Note de service du DG SBEE institutionnalisant le comité GIS/SBEE.	NA	SBEE (date de la note de service)	NA	-	-	-	Tri m 4	-	-	-
Résultat 3.2 : Les recommandations de l'audit genre de la SBEE sont mises en œuvre.	Taux d'exécution du plan d'actions « sensibilisation des filles au choix de métier d'électricité ».	(Nombre d'activités réalisées pour le plan d'actions /Nombre d'activités prévues) *100	Rapports d'activités du comité GIS/SBEE	NA	0	0	0	0	AD	AD	AD
	Taux d'exécution du plan d'actions « amélioration des relations avec les clients ».	(Nombre d'activités réalisées pour le plan d'actions /Nombre d'activités prévues) *100	Rapports d'activités du comité GIS/SBEE	NA	0	0	0	0	AD	AD	AD
	Taux d'exécution du plan d'actions « amélioration de la gestion des ressources humaines ».	(Nombre d'activités réalisées pour le plan d'actions /Nombre d'activités prévues) *100	Rapports d'activités du comité GIS/SBEE	NA	0	0	0	0	AD	AD	AD



Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagrégations	Valeurs de référence	Valeurs cible					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif spécifique 4 : Améliorer le cadre institutionnel pour le genre au Ministère de l'Énergie											
Résultat 4.1: la cellule Genre du ME est créée et rendue opérationnel	Arrêté de création de la cellule .	NA	ME	par sexe, niveau d'instruction, zone géographique de provenance	-		Trim 4	AD	AD	AD	AD
Résultat 4.2 : Un CC-GISE est créé et fonctionnel	Arrêté de création du CC-GISE.	NA	ME	par sexe, niveau d'instruction, zone géographique de provenance	-		Trim 4	AD	AD	AD	AD
PROJET « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »											
Objectif Spécifique 1: Assurer l'accès aux opportunités économiques liées aux projets pour les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés.											
Résultats 1.1: L'équité et l'égalité sont promues dans les offres d'emplois locaux sur les chantiers de construction d'infrastructures de production et de distribution d'énergie électrique conventionnelle.	Nombre d'emplois temporaires créés dans la construction des infrastructures énergétiques qualifiés.	comptage de travailleurs qualifiés ²⁹ .	Rapport du PMC Rapport ingénieurs	Main d'œuvre : étrangère/local e Sexe : homme/femme Niveau d'expertise :cadre ; maîtrise	0	0	0	AD	AD	AD	AD
Objectif Spécifique 2 : Réduire les freins sociaux et les traitements dégradants sur les chantiers de construction											

²⁹ Ceux qui effectuent un travail qui nécessite une formation spécialisée ou un ensemble de compétences acquises pour effectuer le travail doivent être comptés comme des travailleurs qualifiés: "emplois qualifiés"



Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagrégrations	Valeurs de référence	Valeurs cible					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat 2.1: Un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes relatifs aux comportements dégradants est élaboré et opérationnalisé.	L'accord de mise en œuvre du dispositif est signé avec le MASM.	NA	Document de l'accord signé (date)		-	-	-	-	Tri m 1	-	-
	Nombre d'agents des CPS et du MASM formés.	Comptage	Rapport de formation	Par sexe et par entité	0	0	0	0	18 CPS	-	-
	Pourcentage du budget dépensé pour la formation des CPS	Montant dépensé/montant prévu*100	Rapport de formation	NA	0	0	0	0	18 CPS	-	-
Résultat 2.2: Des séances de sensibilisation et de formation des parties prenantes sont tenues sur le harcèlement sexuel, l'exploitation des travailleurs, le travail des enfants, la traite des personnes, le viol et les IST/VIH/SIDA.	Nombre de plaintes au sujet des traitements dégradants.	Comptage	Rapports périodique du PMC, CGES et/ CPS	Par type d'actes	0	-	AD	AD	AD	AD	AD
	Nombre de séances de sensibilisation organisées.	Comptage	Rapports périodique du PMC, CGES et/ CPS	Par thème	0	-	AD	AD	AD	AD	AD
	Nombre de plaintes traitées.	Comptage	Rapports périodique du PMC, CGES et/ CPS	Par types d'actes	0	-	AD	AD	AD	AD	AD
	Nombre de personnes touchées par les séances de sensibilisation.	Comptage	Rapports périodique du PMC, CGES et/ CPS	Par sexe	0	-	AD	AD	AD	AD	AD



Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagrégrations	Valeurs de référence	Valeurs cible					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif Spécifique 3 : Assurer la prise en compte des questions d'équité, d'égalité et d'inclusion sociale dans le processus de réinstallation des PAP											
Résultat 3.1: Les personnes déplacées dans le cadre de la production et distribution d'électricité sont indemnisées ou réinstallées avec une plus grande sensibilité au genre et aux besoins spécifiques des groupes cibles.	Liste des besoins spécifiques des femmes et groupes défavorisés identifiés.	NA	Rapport CGES	Nature et type des besoins							
	Pourcentage des femmes et groupes défavorisés compensés pendant le processus de réinstallation.	(Nombre de femmes et groupes défavorisés compensés/Nombre total de femmes et groupes vulnérables identifiés) *100 Nombre de plaintes enregistrées provenant des femmes et /ou personnes vulnérables résolues	Rapport CGES	Par groupe cible et Par sexe	0	0	0	AD	AD	AD	AD
Objectif Spécifique 4: Assurer l'intégration du GIS dans les activités de construction des infrastructures d'électricité											
Résultat 4.1: le dispositif de mise en œuvre des actions GIS est mis en place et opérationnalisé.	Les PISG des sites de construction sont élaborés par les entreprises et approuvés par MCA/MCC.	NA Dates clés	Document du PISG		0	0	0	AD	AD	AD	AD
	Taux de réalisation des activités prévues dans les PISG des sites de construction.	(Nombre d'actions exécutées/Nombre total d'actions prévues)*100	Rapport du PMC	Site de construction	0	0	0	AD	AD	AD	AD



Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagrégrations	Valeurs de référence	Valeurs cible					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat 4.2 : la mise en œuvre des PAR, PAPV et PRMS est suivie par rapport au GIS.	Taux de réalisation des activités prévues dans les PAR, PAPV et PRMS.	(Nombre d'actions exécutées/Nombre total d'actions prévues)*100	Rapport CGES		0	0	0	AD	AD	AD	AD
PROJET « ACCÈS À L'ELECTRICITÉ HORS-RÉSEAU »											
Objectif spécifique 1 : Assurer l'équilibre régional/spatial dans la répartition de l'accès à l'électricité hors-réseau											
Résultat 1.1 : L'environnement propice à l'électrification hors-réseau intègre les aspects de genre et inclusion sociale.	La politique, le plan directeur et le cadre réglementaire de l'environnement propice hors-réseau sont genre sensibles et inclusifs.	NA	Annexes 9.4 du cadre réglementaire	NA				-	-	-	-
	Nombre de points focaux genre formés pour la mise en œuvre de la politique et le cadre réglementaire de l'électrification hors-réseau.	Comptage	Rapport de formation des points focaux	Par sexe				-	-	-	-
	Taux de réalisation du plan d'actions de mise en œuvre des chartes GIS	(Nombre d'actions réalisées /nombre total des actions prévues)*100,	Rapports de NIRAS Plan d'actions					-	-	-	-



Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagréations	Valeurs de référence	Valeurs cible						
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	
			pour la mise en œuvre des chartes									
Objectif spécifique 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans la chaîne des valeurs de l'électrification décentralisée												
Résultat 2.1: Des femmes entrepreneures du domaine de l'électricité bénéficient d'un renforcement de leurs compétences techniques et entrepreneuriales. pour développer leurs activités.	Nombre de femmes participants au mentorat du WEE-Initiative	Comptage	Rapport de E4I	NA	0	0	0	AD	AD			
	Nombre de femmes participantes au WEE-Initiative ayant suivi le processus jusqu'au bout	Comptage	Rapport de E4I	NA	0	0	0	AD	AD			
	Nombre de femmes entrepreneures participant aux activités de	Comptage	Rapports de formation des consultants du PAEHR	NA	0	0	AD	AD	AD	AD	AD	AD



Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagrégrations	Valeurs de référence	Valeurs cible					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
	renforcement de capacités.		Rapports de E4I								
	Nombre de femmes entrepreneures bénéficiaires de WEE-initiative ayant monté un dossier complet de financement.	Comptage	Rapports de E4I	NA	0	0	AD	AD	AD	AD	AD
	Nombre de WEE ayant noué des partenariats d'affaires entre elles, ou d'autres partenaires.	Accords signés	Rapports de E4I	NA	0	0	AD	AD	AD	AD	AD
	Nombre de nouveaux villages atteints (marchés de vente)	Comptage	Rapports de NIRAS	NA	0	0	AD	AD	AD	AD	AD
	Quantité produits/services électriques vendus	Comptage	Rapports de NIRAS	NA	0	0	AD	AD	AD	AD	AD



Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagrégations	Valeurs de référence	Valeurs cible					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif spécifique 3: Promouvoir l'accès des populations pauvres, rurales et défavorisées à l'électricité hors-réseau.											
Résultat 3.1: Les populations, rurales défavorisées ont accès à l'électricité hors-réseau à travers l'OCEF	Accès des ménages à l'électricité hors-réseau (désagrégé par Femme, Homme).	comptage	Rapports de NIRAS	Par sexe du chef de ménage (femme/homme)	0	0	AD	AD	AD	AD	AD
Résultat 3.2: Les populations défavorisées sont connectées[3] à l'électricité hors-réseau à travers l'OCEF.	Pourcentage de ménages et personnes défavorisées connectés à l'électricité hors-réseau à travers l'OCEF.	(Nombre de ménages et de personnes défavorisés connectés à travers les trois premières fenêtres de l'OCEF/Nombre total de ménages et personnes bénéficiaires)*100	Rapports de NIRAS	Par catégorie sociale Par sexe du chef de ménage	0	0	AD	AD	AD	AD	AD
Résultat 3.3: La sécurité, la santé et l'économie des populations desservies se sont améliorées.	Pourcentage de centres sociocommunitaires équipés aux services électriques à travers la fenêtre 1 de l'OCEF	(Nombre de centres sociocommunitaires alimentés à travers la fenêtre 1 de l'OCEF/Nombre total de centres sociocommunitaires potentiels bénéficiaires)*100	Rapports de NIRAS	NA	0	0	AD	AD	AD	AD	
Objectif spécifique 4: Promouvoir l'accès des WEE-C et WEE-S à l'information, la formation et l'Assistance Technique pour le développement de leurs entreprises											
Résultat 4.1: Les WEE-C et WEE-S sont informées des opportunités d'affaires.	Nombre de sessions d'informations organisés et	Comptage	Rapport DIGIS	WEE-C or WEE-S		0	AD	AD	AD	AD	



Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagrégations	Valeurs de référence	Valeurs cible						
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	
	nombre de participant/es.											
Résultat 4.2 : Les WEE-C et WEE-S saisissent les opportunités d'affaires pour développer leurs entreprises.	Nombre d'opportunités d'affaires saisies du fait des sessions d'information des WEE.	Comptage	Rapport DIGIS Rapport E4I	Par type d'opportunités		0	AD	AD	AD	AD		
Résultat 4.3 : Les WEE-C et WEE-S sont formés et reçoivent l'assistance technique nécessaire au développement de leurs entreprises	Nombre de WEE-C et WEE-S ayant participé aux sessions de formation	Comptage	Rapport DIGIS Rapport E4I	NA		0	AD	AD	AD	AD		
	Nombre de WEE-C et WEE-S ayant bénéficié du mentorat de E4I	Comptage	Rapport DIGIS Rapport E4I	NA		0	AD	AD	AD	AD		
RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DU MCA-BENIN II												
Objectif spécifique 1 : Promouvoir l'inclusion sociale et l'intégration du genre dans le cadre du renforcement institutionnel du MCA-Bénin II												
Résultat 1.1 : Le niveau de connaissances de GIS est renforcé.	Nombre de nouveaux employés MCA coachés sur le GIS	Comptage	Rapport DIGIS	Sexe Direction		0	AD	AD	AD	AD	AD	
Résultat 1.2 : Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PISG sont disponibles.	Ressource du MCA-Bénin II accordée pour la mise en œuvre du PISG	Montant accordé/le montant demandé pour la mise en œuvre du PISG	Documents du budget prévisionnel du PISG et du budget accordé	NA		0	0	AD	AD	AD	AD	AD



Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagrégrations	Valeurs de référence	Valeurs cible					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif spécifique 2 : Le Plan d' intégration sociale et genre est mis en œuvre											
Résultat 2.1 : GIS est appliqué de façon transversale dans les projets.	Pourcentage d'activités prévues par rapport aux activités réalisées tenant compte du GIS dans les projets /départements et directions	(nombre d'actions prévues /nombre d'activités réalisées par projets/départements/directions *)100	Rapports du DIGIS	NA	0	0	AD	AD	AD	AD	AD
Résultat 2.2: GIS est respecté dans le management du personnel du MCA-Bénin II.	Nombre d'activités de promotion du GIS mis en œuvre à l'interne	Comptage	Rapports DIGIS	NA	0	0	AD	AD	AD	AD	AD
Résultat 2.3 : Un mécanisme de monitoring GIS permet de capitaliser les effets des projets.	Le dispositif de suivi évaluation (contenu, outils, méthodes) intègre des données sur le GIS	NA	Rapports du DESE	NA	0	1	-	-	-	-	-
Résultat 2.4 : La communication est développée pour l'atteinte des objectifs du PISG.	Pourcentage des activités de communication du PISG pris en compte dans le plan de communication	Comptage	Plan de communication actualisé de la DCRP	NA	0	0	AD	AD	AD	AD	AD



Objectifs/Résultats	Libellés de l'indicateur	Modes de Calcul	Sources	Désagrégations	Valeurs de référence	Valeurs cible					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Des catégories sociales spécifiques sont présentes dans les réunions d'information et de communication	Comptage	Listes de présence des réunions de sensibilisation	Par sexe, niveau d'éducation, rural / urbain, handicap	0	AD	AD	AD	AD	0	AD
	Les supports et canaux de communication sont adaptés aux catégories sociales[4]	NA	Supports et canaux de communication utilisés par la DCRP	Par sexe, niveau d'éducation, rural / urbain, handicap	0	AD	AD	AD	AD	0	AD

[2] Mettre en place un mécanisme d'identification des groupes défavorisés

[3] Ceux qui sont connectés et qui ont un kit

[4] Analphabètes, personnes handicapées, femmes, allochtones

ND = non déterminé; NA = Non applicable; AD = à définir: les données seront déduites des planifications annuelles des projets et directions concernés; RH: Ressources Humaines



VII. BUDGET ESTIMATIF

Plusieurs activités des projets intégrant le GIS à titre transversal ne nécessitent pas un budget spécifique. Le budget du PISG actualisé est de soixante mille (60.000) USD qui sera consacré à la mise en œuvre de l'accord avec le MASM. Les autres réunions et activités proposées dans la version initiale du PISG pourront être reconsidérées au fur et à mesure des disponibilités budgétaires du programme.

Conclusion

La version révisée actuelle du Plan d'Intégration Sociale et Genre (PISG) de MCA-Bénin II donne une meilleure orientation et des informations actualisées pour bien conduire la transversalité des spécificités genre et inclusion sociale (GIS) tout au long de la phase opérationnelle des différents projets du Compact II. L'exercice minutieux de révision de ce document stratégique a été réalisé par le DIGIS avec la contribution technique des différentes équipes des projets/départements et directions de MCA-Bénin II, les parties prenantes principales (CGES ; NIRAS ; PMC) ainsi que des homologues et experts due diligence de MCC. Cette revue s'est appesantie sur les données actuelles de mise en œuvre des activités du Programme, c'est pourquoi sa revue était nécessaire et utile après deux (2) ans de mise en œuvre. La nouvelle version facilitera une meilleure prise en compte des préoccupations GIS par les différentes parties prenantes, notamment les entités de mise en œuvre, les équipes des projets, les consultants, surtout en cette phase active de construction des lignes, postes, du dispatching, et de la mise en œuvre des projets de l'OCEF.

VIII. BIBLIOGRAPHIE

- Accord de mise en œuvre du programme MCA, 2016, République du Bénin, 61p.
- Accord de don du Millennium Challenge, 2015, République du Bénin, 75p.
- Agence Française de Développement, 2015, Projet de renforcement des réseaux de la SBEE et électrification du département de l'Atlantique 8p.
- BIM Consultance SA, Rapport final de l'Audit genre de la SBEE, juin 2018, pp 72-73 Cabinet YOD, 2015, Rapport de l'Etude sur Autonomisation des femmes et impacts sur les règles de décisions au sein des couples et le bien-être des ménages dans les départements des Collines, Borgou et Alibori au Bénin, Etude financée par la Coopération suisse au Bénin, 120p.
- Cohet-Cordey, Frédérique (dir.). 2000, *Vulnérabilité et droit. Le développement de la vulnérabilité et ses enjeux en droit*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 336 p.
- Comité Socle de Protection Sociale, 2014, Guide unique de mise en œuvre et de gestion du processus de ciblage des ménages plus pauvre, Banque Mondiale, 18p.
- Comité Socle de Protection Sociale au Bénin, 2013, Guide unique de mise en œuvre et de gestion du processus de ciblage des ménages plus pauvre au niveau des communes, 9p.
- Comité Socle de Protection Sociale au Bénin, 2013, Définition et mise en œuvre d'une méthode unique d'identification des plus pauvres pour les programmes de protection sociale au Bénin, 62p.
- Clément R., 2015, Boîte à outils genre énergie, Paris, Publication AFD, 108p.
- Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 2016, Projet de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO, 89p.
- Dadjo Cica Mathilde, 2014, Profil genre du Bénin, UE, 107p.pages
- Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création du Millennium Challenge Account-Bénin II (MAC-Bénin II), 10p.
- Commune de Natitingou, 2004, Plan de développement communal : commune de Natitingou, 108p.
- Commune de Parakou, 2007, Plan de développement communal de la commune de Parakou, 184p.
- Commune de Djougou, 2003, Plan de développement économique et social de la commune de Djougou, 33p.
- Commune de Bohicon, 2004, Plan de développement communal : Commune de Bohicon, 174p.
- Energy Sector Management Assistance Program (ESMAP), 2013, Intégrer la dimension du genre dans les projets du secteur de l'énergie, 28p.
- Emmanuelle B., 2016, La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale, *Études rurales*, 19p.
- Lodestein Eslbert, Yvette Onibon Doubogan, 2016, Rapport d'audit genre de l'Institut de sécurité alimentaire, Université d'Abomey Calavi, 66p.66 pages



- Millennium Challenge Account (MCA), 2015, rapport d'étude de faisabilité sur le système de distribution, 417p.
- Millennium Challenge Account Bénin II (MCA), 2016, Elaboration du Plan d'Intégration Sociale et du Genre (PISG), note méthodologique, 12p.
- Ministère de l'Energie et de l'Eau, 2009, Plan stratégique de développement du secteur de l'Energie au Bénin, 64p.64 pages
- Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER), 2014, étude diagnostique des secteurs du MERPMEDER sur la prise en compte du genre, République du Bénin, 110p.
- Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT), 2013, ciblage des bénéficiaires des composantes 1 et 2 du projet de services décentralisés conduits communautés (PSDCC), Rapport final, 36p.
- Onibon Yvette, 2012, Femmes du Bénin 50 ans après les indépendances : quelles réelles évolutions ? BenGéo, FLASH/UAC Bénin, pp 25-44,
- Onibon Doubogan Yvette, 2016, Déterminants de l'entrepreneuriat féminin au Bénin, revue REMSES, Juillet 2016, Maroc, pp 1-18,
- Romuald O. et Benjamin Q, 2004, vulnérabilité : une notion d'avenir, 55p.
- Société Financière Internationale (SFI), 2012, Notes d'orientation de la Société Financière Internationale : Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale, 308p.
- Société Béninoise d'Energie Electrique, 2013, Audit des ressources humaines, rapport provisoire de la phase diagnostique, 232p.
- TCHASSAMA S., 2019, Energies renouvelables au Bénin : diagnostic et perspectives pour la transition vers les sources de productions propres et durables, _Thèse de Doctorat_ 99p.
- Unité de Coordination de Formulation (UCF), 2016, Plan d'inclusion sociale et d'intégration du genre du MCA-Bénin II, 33p.
- Women Energy Entrepreneurs (WEE), 2015, Fiche de collecte d'informations sur les entreprises féminines pour le développement du WEE, 2p.



IX. ANNEXES

8.1 Annexe 1 : Normes de performance de la SFI

- ✓ Norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- ✓ Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- ✓ Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- ✓ Norme de performance 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
- ✓ Norme de performance 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire
- ✓ Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- ✓ Norme de performance 7 : Peuples autochtones
- ✓ Norme de performance 8 : Patrimoine culturel

84

8.2 Annexe 2 : Liste des participants à la revue du PISG

N°	Nom et prénom/Adresses	Structures
1.	Mireille COMLAN	MCA-Bénin II
2.	Zariatou BRISSO MOUSSA YARI	MCA-Bénin II
3.	Thomas BAGAN	MCA-Bénin II
4.	Candice ELISHA	MCA-Bénin II
5.	Mathieu LANOKOU	MCA-Bénin II
6.	Innocent LOKOSSOU	MCA-Bénin II
7.	Gaston AGON	MCA-Bénin II
8.	Paul André TURCOTTE	CGES/AECOM
9.	Martin COTE	CGES/AECOM
10.	Stéphane OGERON	CGES/AECOM
11.	Isidore DEGUENONVO	CGES/AECOM
12.	Léonie TOVO	CGES/AECOM
13.	Agnès JOIGNEREZ	MCC/ESP
14.	HEATON Camille	MCC/ESP
15.	Hutton HOUNSINOU	MCC/Mission Résidente
16.	Dominique LALLEMENT	DD/MCC
17.	Leanne SEDOWSKI	MCC/GSI
18.	Kathryn GOLDMAN	MCC/GSI



8.3 Annexe 3 : Différence entre sexe et genre

SEXE	GENRE
Fait référence aux différences biologiques qui sont universelles « sexe biologique »	Fait référence aux différences culturelles construites par la société, et qui varient selon le milieu social, le contexte culturel... / « sexe social »
Caractère inné : défini à la naissance	Caractère acquis : appris, non défini à la naissance
Ne change généralement pas au cours du temps	Peut changer au cours du temps
<p><u>Exemples</u> : Seules les femmes peuvent donner naissance et allaiter un bébé</p> <p>Seuls les hommes ont de l'aptitude de libérer le spermatozoïde</p>	<p><u>Exemples</u> :</p> <p>Le père et la mère peuvent donner le biberon à un enfant (il n'est pas déterminé « biologiquement que seules les femmes peuvent nourrir un enfant »)</p> <p>Les hommes et les femmes peuvent exercer des responsabilités politiques et toutes autres professions (il n'y a pas d'obstacles « physique », « biologique » à la participation des femmes en politique)</p>

85

Source : Rapport OMD 3, PNUD - 2010 cité par Onibon - 2012.

8.4 Annexe 4 : Liste de quelques instruments internationaux

Il s'agit entre autres de :

- La Charte des Nations Unies adoptée en 1945 qui a institué le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui a consacré la reconnaissance légale des droits ;
- La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (Protocole optionnel, article 2 et 16) ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples ;
- Le Protocole additionnel à la CADHP relatif aux droits de la femme ;
- L'Accord multilatéral CEDEAO/CEEAC de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- La Déclaration de Mexico sur la femme ;
- La Décennie de la femme ;



- La Déclaration de Nairobi sur la femme ;
- La Déclaration et le programme d'action de la Conférence de Beijing ;
- La Déclaration de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) ;
- La Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, etc.

8.5 Annexe 5 : Liste des textes

- ❖ La constitution du 11 Décembre 1990 en son article 26 consacre le principe d'égalité entre les deux sexes. Elle stipule que « l'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction, d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. L'homme et la femme sont égaux en droit... ».
- ❖ L'arrêté interministériel (n°16/MEPS/METFP/CAB/DC/SGM/SA-2003) du 1^{er} Octobre 2003 portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les écoles et établissements d'enseignements secondaires général, technique, et professionnel, publics et privés. Ces violences sexuelles peuvent prendre la forme d'abus sexuel, du viol, du harcèlement. Les conséquences courantes qui en découlent sont les grossesses précoces et le faible rendement scolaire des filles. Cette situation constitue une des principales causes de la déperdition scolaire féminine et de ce fait, un des obstacles au processus de l'autonomisation des femmes.
- ❖ La loi N°2006-19 du 05 Septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes. En milieu de travail, le harcèlement sexuel peut déboucher sur la non promotion de la femme, la démission de la femme ou même sur des licenciements abusifs, etc. Dans ces conditions, le processus d'autonomisation de la femme sera compromis.
- ❖ La loi N° 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille (CPF) a consacré une nouvelle réforme de la législation en matière civile. Elle a mis en relief les principes égalitaires qui réduisent sensiblement les discriminations entre homme et femme. Les chapitres sur l'état civil et la succession clarifient la reconnaissance des enfants, l'équité dans l'accès à l'héritage pour les femmes et les hommes et le veuvage des femmes.
- ❖ La loi n° 2011-N° 26-du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes.

La promotion au Bénin de l'autonomisation de la femme repose également sur un certain nombre de stratégies nationales pour parvenir au développement durable. On peut citer :

- ❖ Les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (Bénin-Alafia, 2025) dont la vision s'énonce comme suit : « le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni



et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social » ;

- ❖ La Politique de Promotion de la Femme dans le Secteur Agricole et Rural adoptée en septembre 2001 dont l'objectif global est de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux en donnant aux femmes et aux hommes des possibilités égales afin que tous participent au même titre, au processus de développement du Bénin ». Cette politique reste déterminante pour l'autonomisation des femmes rurales qui sont habituellement limitées dans l'accès à la terre principal capital en matière agricole.
- ❖ La Politique Nationale de la Jeunesse adoptée en décembre 2002 et qui prend en compte « l'égalité entre garçon et fille ». La mise en œuvre de cette politique renforcera le processus d'autonomisation de la femme par son dispositif qui assure aux hommes et aux femmes les mêmes chances d'accès aux ressources de la communauté.
- ❖ La Déclaration de la Politique de Population du Bénin de juin 2006 qui vise à travers son objectif 9 à « créer les conditions favorables à une pleine participation des femmes au processus de développement et à la jouissance des fruits qui en découlent ». Cette déclaration est l'affirmation de l'Etat béninois à garantir la santé de la reproduction qui constitue un des facteurs qui compromet l'épanouissement et l'autonomisation des femmes.
- ❖ Les Orientations Stratégiques de Développement 2006-2011 adoptées par le Bénin et dont l'un des points concourt à « renforcer le capital humain pour améliorer la productivité de l'économie nationale ». L'opérationnalisation de ce renforcement passe, entre autres, par « la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ». La promotion de cette égalité découle, suivant lesdites orientations de : (i) la promotion de l'éducation et de la formation de la femme ; (ii) la valorisation du travail de la femme ; (iii) la valorisation des cultures et traditions favorables à l'épanouissement de la femme et enfin ; (iv) l'autonomisation économique de la femme. La mise en application de ces orientations permettra de parvenir à court terme à l'autonomisation effective des femmes.
- ❖ La Politique Nationale de l'Education et de la Formation des filles adoptée le 11 avril 2007 qui vise comme objectif global « l'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation et la formation au Bénin ». Cette politique constitue, entre autres, un dispositif important pour le processus d'autonomisation des femmes.
- ❖ La Politique Nationale de Promotion du Genre adoptée en 2009 qui vise d'ici à 2025, à travers ses orientations stratégiques, la réalisation de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes au Bénin en vue d'un développement humain durable.
- ❖ La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) 2011-2015 qui vise, à travers le renforcement du capital humain, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre.



Cette stratégie vise à terme la contribution de toutes les couches sociales au développement et en particulier les femmes en vue de leur autonomisation.

- ❖ La Politique nationale pour la promotion de l'emploi au Bénin est un document stratégique de réponse aux problèmes de l'emploi. Il s'appuie sur quatre objectifs spécifiques : faciliter l'accès à l'emploi par l'accroissement de l'offre et de l'emploi, améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi, renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour la promotion de l'emploi et régulariser la migration professionnelle. Sa vision est : « A l'horizon 2025, toutes les béninoises et tous les béninois en âge de travailler disposent d'un emploi susceptible de leur procurer un revenu permettant de satisfaire leurs besoins vitaux et leur bien-être intégral ». Cette vision traduit une volonté politique favorable à la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. Ce qui permet de réduire les inégalités sociales qui compromettent l'emploi féminin et partant l'autonomisation des femmes. Il promeut l'accès équitable des hommes et des femmes à l'emploi.

Tous ces instruments et stratégies ont permis la mise en place de divers organes et institutions qui œuvrent chacun en fonction de leurs compétences pour la promotion et l'autonomisation de la femme.

8.6 Annexe 6 : Glossaire

Discrimination : c'est le fait de traiter de manière inégale et défavorable un ou plusieurs individus ou de distinguer un groupe social des autres en fonction de caractères extrinsèques (fortune, éducation, lieu d'habitation, etc.) ou intrinsèques (sexe, origine ethnique, etc.) afin de pouvoir lui appliquer un traitement spécifique, en général négatif.

Egalité : c'est permettre aux hommes et aux femmes de jouir à part égale des droits de la personne humaine, des biens estimés par la société, des possibilités, des ressources et des avantages qui découlent du développement.

Energie Renouvelable : Source d'énergie globalement à faible impact environnemental qui se renouvelle à un rythme rapide, garantissant ainsi sa disponibilité dans le futur : énergie solaire, éolien, biomasse, hydraulique, géothermie, etc.

Equité : C'est ce qui est juste, ce qui est dû à chacun, c'est traiter homme et femme de manière juste.

Genre : renvoie aux différences culturelles construites par la société, et qui varient selon le milieu social, le contexte culturel... / « sexe social », caractère acquis et changeable.

Inclusion sociale : toute marque stigmatisée qui exclue une personne à cause de sa race, religion, son sexe, lieu de résidence, statut de handicap et statut sérologique.

Intégration du genre : c'est la prise en considération des inégalités et des différences des hommes et des femmes à toutes les étapes d'un projet/programme depuis la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation ce qui pourrait permettre d'augmenter



l'efficacité et la durabilité mais aussi l'équité/l'égalité sociale.

Intersectionnalité : désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination dans une société. Ces rapports de domination ne peuvent pas être expliqués s'ils sont analysés séparément les uns des autres.

Pauvreté extrême ou absolue : l'incapacité de satisfaire les besoins alimentaires essentiels définis sur la base des besoins caloriques minimaux.

Pauvreté générale ou relative : l'incapacités de satisfaire les besoins essentiels non alimentaires : habillement, énergie, logement, ainsi que des biens alimentaires.

Pauvreté humaine : l'incapacité humaine de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, et maladie pouvant être évitée.

Pauvre : toute personne qui dispose de peu de ressources (en général moins d'un dollar par jour) et de peu de biens avec une faible capacité à satisfaire ses besoins de base³⁰.

Personne défavorisée : c'est toute personne qui est désavantagée d'un point de vue social et économique, c'est toute personne qui dispose de peu de ressources (argent, nourriture, ...) pour vivre.

Personne handicapée : c'est toute personne qui présente une incapacité physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.³¹

Personne marginalisée : C'est une personne qui pour des raisons diverses (dont la pauvreté, la misère, handicap, âge, religion, ethnie...) se trouve en marge, est écartée du processus de développement

Personne vulnérable : sont considérés comme personnes vulnérables **les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées** (*incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables*), **les personnes du troisième âge** "La vulnérabilité peut résulter de l'âge, la maladie, l'infirmité, la déficience physique ou psychique ou l'état de grossesse.³²

Sexe : renvoie aux différences biologiques qui sont universelles, « sexe biologique » ; caractère inné et interchangeable.

Emploi : un emploi est une activité professionnelle rémunérée et déclarée.

³⁰ Plan d'Intégration Sociale et Genre (PISG) de MCA-Bénin II (page 14)

³¹ Loi portant protection et promotion des personnes handicapées en République du Bénin (page 3)

³² Guide unique de mise en œuvre et de gestion du processus de ciblage des ménages plus pauvres, 2013 cité dans le Plan d'Intégration Sociale et Genre (PISG) de MCA-Bénin II (page 15)



Attention, ne pas confondre le terme « emploi » avec celui de « travail » qui définit toute activité productive même non rémunérée ; on peut donc déduire que *l' « emploi » est un travail mais le travail n'est pas forcément un emploi.*

Exemple : une femme au foyer qui s'occupe durant la journée de ses enfants en bas âge toute la journée, on parlera du travail et non d'emploi car il n'y aura aucune rémunération à cette activité.

Emploi non qualifié : travail, activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualifications particulières, d'aucun diplôme pour pouvoir être exécuté.

Exemple : ramasser du sable pour remblayer un bâtiment en construction.

Emploi qualifié : travail, activité professionnelle qui nécessite une ou des qualifications particulières, un diplôme, des compétences et expériences pour pouvoir être exécuté.

Exemple : archivage des documents d'un projet.

